

Zeitschrift:	Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques
Herausgeber:	Revue de Théologie et de Philosophie
Band:	30 (1897)
Artikel:	Lettres inédites d'Alexandre Vinet à un pasteur vaudois de ses amis : extraits publiés et annotés
Autor:	Vuilleumier, H.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-379635

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRES INÉDITES D'ALEXANDRE VINET
A UN PASTEUR VAUDOIS DE SES AMIS
Extraits publiés et annotés
PAR
H. VUILLEUMIER

L'ami auquel Vinet adressait ces lettres n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la classique biographie du penseur vaudois par Eugène Rambert¹. Mais, de son vivant, il ne s'est guère fait connaître au delà des frontières de sa patrie suisse, et son nom n'a que bien rarement paru dans les annonces des libraires. Il n'en a pas moins déployé, aux divers postes où Dieu l'a placé, une activité qui a laissé des traces profondes. Dans son canton d'origine en particulier, où s'est écoulée la plus grande partie de sa vie, la mémoire de SAMSON VUILLEUMIER, comme pasteur et prédicateur, comme professeur de théologie pratique et comme homme d'église, est demeurée en bénédiction. L'Eglise nationale de ce canton, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, le vénère comme un de ses pères. La voir se relever, se rajeunir, prendre toujours mieux conscience de ses droits et surtout de ses devoirs, a été un des bonheurs de sa vieillesse et le sujet de ses plus vives actions de grâces.

Malgré cet attachement pour l'église de son choix, malgré la divergence de vues qui, sur ce point, l'avait obligé à se séparer de Vinet, il n'a cessé de nourrir en son cœur, pour cet

¹ Voir p. 315, comp. 303, 323, 325 de la première édition.

ami des temps passés, une affection faite de tendresse, de reconnaissance et de vénération. Sur ses vieux jours, en proie à des infirmités qui devaient finir par le réduire à une solitude et une inaction presque complètes, il aimait à relire ces feuillets jaunis, qui reportaient sa pensée à quarante, à cinquante ans en arrière. La plus grande partie de sa correspondance s'en est allée en fumée et en cendres ; ces lettres-là, il les a recueillies avec un soin pieux jusqu'au moindre billet et les a mises à part comme un legs précieux.

Il m'a semblé que je devais à la mémoire vénérée de ces deux hommes de Dieu de ne pas laisser ces documents de leur amitié plus longtemps enfouis dans leur cachette. Le centenaire de la naissance de Vinet me fournit l'occasion bienvenue d'en tirer ce qui peut servir à le faire encore mieux connaître et apprécier.

I

Samson Vuilleumier n'a pas été pour Vinet un ami des premiers jours. De sept à huit ans plus jeune que lui, ce n'est pas sur les bancs du collège ou de l'Académie de leur vieux Lausanne, c'est hors du pays natal qu'il se lia avec son éminent compatriote. Voici dans quelles circonstances.

Depuis quatre ans environ il exerçait avec zèle et non sans succès les fonctions de *suffragant* dans la petite ville de Moudon, lorsque, en date du 4 mars 1835, Vinet l'invita, de la part du consistoire de l'Eglise française de Bâle et en son nom particulier, à venir se présenter aux membres de ce vénérable corps et à prêcher un sermon d'épreuve en vue d'un poste analogue. Il s'agissait de repourvoir la suffragance du pasteur Ebray, que Grandpierre avait remplie quelque dix ans auparavant et qui allait de nouveau devenir vacante par le départ de Samuel Chappuis pour Berlin. « J'espère, lui écrivait le professeur de Bâle, que vous êtes acquis à notre église, et je sais combien nous avons lieu de nous en féliciter.... L'église retrouvera en vous ce qui lui a été retiré ; permettez-moi de me flatter que j'obtiendrai votre amitié. Vous trouverez en moi peu de ressources, mais du moins toutes celles que mon temps,

ma santé et mes circonstances me permettront de vous offrir. C'est de bon cœur que dès ce moment je vous les offre. »

Si la perspective d'avoir, en cas de nomination, pour paroissien et pour auditeur habituel l'auteur déjà célèbre des *Discours* devait faire réfléchir à deux fois le jeune candidat sur la proposition qui lui était faite, celle de se voir honoré d'une pareille amitié, si cordialement offerte, ne fut pas pour lui, on le comprend, d'un faible poids dans la balance. L'épreuve eut le résultat désiré, et, dès le mois de mai, l'élu du consistoire transportait ses pénates sur les bords du Rhin. A ce moment-là, Vinet n'habitait pas en ville. Malade et en congé, il vivait retiré à la campagne, non loin d'Arlesheim. Néanmoins, des relations familières ne tardèrent pas, dès cette époque, à s'établir entre les deux Vaudois. Témoin ces lignes, bien à la Vinet, qui datent des premiers temps de leur connaissance personnelle.

« Mon cher Monsieur, puisque vous avez fait à mes souliers l'honneur de les rapporter¹, j'ai résolu de leur faire celui de m'en servir.... Je profite de la campagne pour user jusqu'au bout mes débris ; je reparaîtrai à la ville tout neuf, hélas ! si c'était avec un corps neuf et une âme neuve ! Ces choses-là ne s'achètent ni ne se louent ; c'est un don gratuit, et le besoin qu'on en a, et l'impossibilité de se les donner soi-même, enseignent la plus salutaire des dépendances. Où vais-je à propos de ma vieille chaussure ? Où il faudrait que tout nous menât. Je dois de plus à mes souliers l'occasion de vous dire un mot d'amitié, que vous agréerez, je l'espère, malgré la transition qui vous l'apporte. Je pense avec plaisir que vous commencez à vous acclimater à Bâle de toute manière ; chaque jour vous aura donné ou fait connaître un ami ; et les beaux jours de la semaine dernière² vous en auront offert tout un rassemblement, au milieu duquel vous vous serez bien trouvé. Il sera bien agréable pour moi, si Dieu me rend la santé et quand ma quarantaine sera une fois levée, de cultiver votre société et de vous

¹ De Bâle à Rüti-Hardt, la ferme où Vinet séjournait et d'où cette lettre fut écrite le 21 juin 1835.

² Ceux de la fête annuelle des missions.

prévenir en tout ce qui me sera possible. Je vous prie de saluer de ma part... vos commensaux, M. Tauchnitz et M. Sécretan...¹ »

Deux jours auparavant, Vinet avait consigné dans son *agenda* la pensée que voici : « Ne jamais perdre de vue avec nos amis, même dans le plus grand abandon, leur faiblesse et la nôtre, et nous conduire d'après cette connaissance². » J'ignore à quel propos il avait été conduit à formuler cette règle de conduite « prudente et d'accord avec la charité. » Ce qui est certain, c'est que la réserve qu'il se prescrivait de la sorte en matière d'amitié ne porta point chez lui préjudice à l'abandon. Elle n'empêcha pas les liens d'estime et d'affection qui s'étaient formés entre lui et le nouveau suffragant de l'Eglise française de se resserrer de jour en jour pendant les deux années qu'ils devaient passer ensemble à Bâle. Plus encore que par leur commune origine et la similitude des milieux d'où ils étaient l'un et l'autre sortis, ils se rapprochaient par certaines affinités de caractère. Surtout, ils s'entendaient au mieux sur la seule chose nécessaire, bien que le chemin par lequel ils étaient arrivés à la saisir ne fût pas exactement le même. Il n'est donc pas étonnant que la maison Vinet devint bientôt pour le jeune ministre célibataire comme un autre chez soi. Il était rare, à moins que Vinet ne fût trop souffrant, que le dimanche se passât sans qu'on se réunit pour faire une promenade hors de ville ou pour passer la soirée en famille. Du riche trésor de ses lectures et de ses expériences, le maître de la maison tirait alors des choses anciennes et des choses nouvelles, et on se livrait, tantôt sur les affaires du pays natal, tantôt sur la littérature, tantôt sur les choses du règne de Dieu, à des causeries dont on aimait encore plus tard à se rappeler le charme et la douceur. Les papiers que j'ai sous les yeux prouvent que pendant la semaine aussi il se faisait, entre la modeste habitation professorale du *Kaltkellergässlein* et la pension du faubourg

¹ Tauchnitz, le futur éditeur bien connu de Leipzig; Charles Sécretan, encore étudiant, qui, avant de se rendre à Munich pour entendre Schelling et Baader, subsidiait Vinet ce semestre-là au *paedagogium* de Bâle.

² Eug. Rambert, *Alexandre Vinet*, p. 209 de la première édition.

Saint-Jean, un échange fréquent de messages et de bons offices de toute nature.

On devine, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus amples détails, de quel prix et de quelle bénédiction étaient ces relations presque journalières pour le plus jeune des deux amis. On comprend aussi quelle perte ce fut pour lui quand, en 1837, après bien des hésitations, bien des luttes douloureuses dont il fut le témoin et le confident, Vinet résolut enfin de se rendre aux pressants appels qu'on lui adressait de Lausanne. « Je ris et — je pleure, » lisons-nous dans un journal intime à propos de la communication que Vinet lui avait faite de sa nomination officielle. Et plus tard, le lendemain du départ de la famille amie : « Je ne sais vraiment pas que faire, à présent que les Vinet sont partis. » Ceux-ci, de leur côté, ne se faisaient pas faute de lui témoigner combien ils goûtaient son commerce. « Qu'il m'a été doux de passer avec vous quelques moments, » lui écrivait Vinet le 23 août 1838, après une visite faite au pays de Vaud, « mais que ces moments ont été courts ! Je regretterai toujours le bonheur qui m'a été donné à Bâle de vous avoir à ma portée et de jouir à loisir de votre bonne et chère société. Me sera-t-elle rendue un jour ? » — Encore trois ans après, quand, devenu pasteur en titre et père de famille, S. Vuilleumier eut décliné l'offre de Vinet de le faire inscrire pour l'un des postes *forains* de la paroisse de Lausanne, M^{me} Vinet lui adressait ces lignes affectueuses : « ... La commission faite, permettez que j'y joigne quelques mots d'une amitié que ni le temps ni l'absence ne sauraient changer. Je vous assure que nous avons parfois le *heimweh* de vous. Mon mari n'a trouvé que peu ou point d'ami qui lui allât aussi *complètement* que vous ; je crois que vous vous entendrez toujours. Et puis, vous étiez l'ami de chaque membre de la famille. Quel dommage que vous ne veniez pas ! C'eût été trop de bonheur aussi. Et puis, d'avoir en votre femme une Bâloise du meilleur aloi auprès de nous ! » (27 déc. 1841).

Après cela, on comprendra également que les lettres que Vinet ou, lorsqu'il en était empêché par la maladie ou une surcharge de travail, son *alter ego* si digne de lui, ont écrites à

leur ami de Bâle (et plus tard de Challes-sur-Moudon) ne se prêtent pas à une publication intégrale. Elles ont pour cela un caractère, dirai-je trop familier ? Non, car qui n'aimerait à voir Vinet se laisser aller à écrire d'un ton moins soutenu, en un style moins retouché qu'il n'avait coutume de faire ? mais un caractère souvent trop intime, trop confidentiel. Ce que nous en détacherons, ce sont des morceaux dont l'intérêt et la portée dépassent ce que j'appellerais le cercle de famille, et qui, de plus, ne sont pas déplacés dans le cadre de cette *Revue*.

C'est pour ce dernier motif que nous laisserons de côté les réflexions sur la politique du jour, tant fédérale que cantonale, pour autant qu'elle ne touche pas aux questions religieuses et ecclésiastiques. Assez souvent, en effet, surtout quand il tenait à ce que l'on connût à Bâle son opinion sur tel ou tel incident, ou bien qu'il se sentait en désaccord avec ses amis de Lausanne, même les meilleurs, Vinet aimait à se soulager en confiant sa pensée intime à son correspondant bâlois. Il lui arrivait alors, à lui conservateur en politique, d'écrire comme il le fit au sujet de la conduite du gouvernement, réputé libéral, de son canton dans l'affaire des couvents d'Argovie : « Voulez-vous que je vous dise ? Je ne sais si je n'aimerais pas mieux être radical que doctrinaire d'une certaine façon. Vivent les niais ! Saint Paul en était un. Jean Huss en était un. » (9 déc. 1841.)

Mais, avant d'écouter Vinet parler de sa vie extérieure et intérieure, du milieu académique et théologique où il se trouvait placé depuis son retour à Lausanne, des questions d'église qui ont tenu une si large place dans les préoccupations de ses dix dernières années, on nous saura gré de transcrire au moins quelques fragments encore où c'est l'ami surtout qui laisse parler et parfois déborder son cœur.

Voici d'abord le début et la fin de la première longue lettre écrite de Lausanne, — elle est, par habitude, datée de « Bâle ! » — le 7 décembre 1837 :

« Monsieur et bien cher ami. Je ne sais si j'aurai le temps de vous écrire ce qui s'appelle une lettre : mais je ne veux pas

que ce paquet¹ s'en aille sans emporter quelques lignes pour vous. Il en faudrait plus que quelques-unes pour vous exprimer tout ce que vos chères lettres m'ont fait éprouver : c'était un singulier mélange de joie et de douleur, chacune pénétrée de tendresse, et jaillissant en larmes, où tout se confondait. Je crois que la tendresse l'emportait sur tout le reste ; mais entre la douleur et la joie, hélas ! c'est la douleur que je sentais ou plutôt que nous sentions le mieux ; car ma femme et moi nous vous avons lu d'un seul cœur.... Cependant, bien cher monsieur, attristez-nous encore de la même manière ; se sentir aimés, et d'une si bonne, si chrétienne amitié, c'est le premier bien ; une lettre de vous, une lettre comme celle que M. Passavant² m'a écrite l'autre jour, c'est un baume sur nos plaies, un vrai baume *de vie*.... Bien sûr que vous savez avec quel vif intérêt je recueille tous les détails qui vous concernent et dont je vous prie de remplir vos lettres ; je ne me gênerai pas pour vous parler de moi et de nous, ou plutôt je ferai comme si j'étais sûr que c'est là ce que vous cherchez dans mes lettres.... »

»A présent qui saluerai-je par vous, ou plutôt qui ne saluerai-je pas ? Voici une liste bien incomplète. Je la tire tout entière de mon cœur.... ; vieux et chers amis ! mon cœur se gonfle en pensant à eux et à leurs familles ! — et outre ces personnes que je crois plus ou moins sur votre passage, tous ceux que vous rencontrerez et que je ne nomme pas, — et ceux de mes collègues que vous verrez, en particulier l'excellent M. de Wette.... Dites à tous ceux que vous saluerez de ma part que mon cœur les bénit, et que le souvenir de leur affection et de leurs bontés est dans mon cœur une source toujours jajlissante où je me rafraîchis bien souvent. Adieu en Dieu ! »

Quand tel de ses amis ou de ses disciples, partant pour l'étranger, devait s'arrêter à Bâle, le professeur de Lausanne se

¹ Les exemplaires de son *Discours d'installation* destinés à ses amis et anciens collègues de Bâle.

² Vinet fait le portrait de ce pieux original dans une lettre citée par Rambert, p. 314. Depuis le départ des Vinet, S. Vuilleumier dinait habituellement chez lui jusqu'à l'époque de son mariage.

privait rarement du plaisir de le charger d'une missive amicale pour lui servir d'introduction ou de recommandation auprès du pasteur de l'Eglise française. Les lignes suivantes, du 29 juin 1840, concernent un de ses plus anciens camarades d'études, prédicateur et théologien de marque, avec lequel S. Vuilleumier eut dans la suite, quand l'un et l'autre se furent retrouvés à Lausanne, le privilège de nouer des relations assez étroites.

« Le porteur de ces lignes est mon bon ami Isaac Secretan, pasteur à la Haye, qui s'arrêtera quelques heures à Bâle en retournant à son poste. J'entends et je prétends que vous deveniez amis. Vous êtes dignes l'un de l'autre. Quant au premier accueil, permettez-moi de vous dire qu'Isaac Secretan est mon ami et le confident de toutes mes pensées depuis l'âge de neuf ou dix ans, et que les années n'ont fait que resserrer notre attachement mutuel. Ensuite vous verrez, et il se passera bien de ma recommandation¹.... J'espère que mon ami vous trouvera heureux, bien portant, bénî dans votre intérieur domestique et dans votre ministère. Aimez-nous toujours; vous êtes bien sûr du retour. »

D'autres fois, — le correspondant de Vinet lui ayant offert d'être *son homme* à Bâle, — ce qui lui mettait la plume à la main, c'étaient des commissions de toute espèce : livres à envoyer, renseignements divers à fournir, pensionnaires ou apprentis de commerce à placer, comptes à régler, dons charitables à transmettre, voire même (et pourquoi pas?) échantillons d'un certain tabac à procurer.

« Vous voyez, mon cher ami, dira-t-il en terminant une de ces lettres d'affaires, avec quelle extrême liberté je dispose de vous. Le feriez-vous à ma place? Je n'en sais rien; je sais seulement que vous le devriez et que vous me feriez plaisir de m'employer à vos affaires. Puisque toute honte est bue, je vais vous lancer une quatrième pierre. Nous n'avons point ici le *Moniteur*; vous l'avez à la *Lesegesellschaft*. Voulez-

¹ Voir les *Lettres d'Alexandre Vinet à Isaac Secretan*, accompagnées de quelques notes biographiques par l'un des fils de ce dernier, M. le pasteur Henri Secretan (Lausanne, Georges Bridel, s. d.).

vous avoir la bonté de chercher, dans le numéro du 19 avril 1820, un article de M. Stapfer sur les sociétés bibliques, en réponse à M. de Lamennais, et d'en faire faire à mes frais une copie que vous auriez la bonté de m'envoyer. » (20 février 1843.)

Ou bien, c'était quelque publication nouvelle, soit de lui-même, soit de tel ou tel ami commun, dont il accompagnait l'envoi d'un mot d'amitié. « Cher ami, je voudrais bien joindre au livre de Juste Olivier¹ une longue et bonne lettre ; je suis forcé de me borner à quelques mots. C'est pour vous dire que vos parents de Lausanne sont bien, ma famille également, et que nous pensons à vous plus souvent que nous ne vous le disons. Conservez-nous votre précieuse amitié, et, quand vous pourrez, écrivez-nous quelque chose de ce Bâle qui nous est resté si cher. On dit que les livres d'Olivier donnent le mal du pays aux Vaudois expatriés : je voudrais bien ne vous souhaiter aucun mal ; mais je suis fort tenté de vous souhaiter celui-là. » (28 janvier 1842.)

Ce sont surtout, est-il besoin de le dire ? les événements joyeux ou tristes de la vie de famille qui fournissaient à Vinet l'occasion de déployer les richesses de sa sensibilité et de sa fidèle affection. « Je vous remercie, mon cher ami, écrivait-il le 20 septembre 1844 au sujet d'un deuil qui avait visité la demeure pastorale de Chesalles, d'avoir pensé à nous dans ces moments douloureux. Si c'est un devoir de l'amitié chrétienne de pleurer avec ceux qui pleurent, c'en est un aussi d'inviter nos amis à la communion de nos pleurs. Je ne vous dis pas que nous prenons une sensible part à *tout* ce que vous avez éprouvé ; votre lettre est une preuve que vous le croyiez d'avance. »

Veut-on savoir d'autre part comment, à l'occasion d'une joyeuse nouvelle, le professeur de théologie pratique, doublé de l'ami au cœur chaud et à la parole franche, savait s'y prendre pour exercer fraternellement la cure d'âme, qu'on lise cette page d'une lettre antérieure de quelques années à la pré-

¹ Les *Etudes d'histoire nationale*.

cédente¹. Elle est digne de l'auteur de la *Théologie pastorale*. D'autres encore que son premier destinataire en feront sans doute leur profit.

« Bien cher monsieur et ami, vous nous pardonnerez, n'est-ce pas, d'avoir tardé à vous remercier de votre bonne lettre et à vous féliciter? (Il s'agissait de l'heureuse arrivée d'un premier-né.) Ce n'est pas ce retard qui aura pu vous faire douter de notre amitié et de la part que nous avons prise à un événement qui vous rend si heureux. Il ne se peut pas que celui qui prend un intérêt si vrai à ce qui touche les autres, les trouve peu sensibles à ce qui lui arrive de plus important; et comment pourrions-nous l'être, nous, à qui vous avez prodigué les témoignages d'une fraternelle affection? » Puis, après avoir appelé sur la tête du nouveau-né toutes les bénédictions du Père céleste: « Jouissez, cher monsieur, jouissez pleinement du bonheur que Dieu vous envoie. N'y mêlez pas trop de cette inquiétude d'un cœur trop sensible, qui vous fait prévoir plus aisément le mal que le bien de ceux que vous aimez. Laissez-vous donc être heureux, et laissez à Dieu le lendemain. Vous avez besoin, comme chrétien et comme ministre, de réprimer cette disposition. Exhorter et consoler font, avec la prière d'intercession, toute votre tâche auprès des hommes; je n'ai pas besoin de vous dire que votre influence, quelque zèle et dévouement que vous ayez, tient à leur paraître, et par conséquent à être serein et confiant, et ni la chaire, ni les entretiens ne doivent leur montrer autre chose en vous qu'un homme dont l'Esprit de Dieu contient les inquiétudes comme les désirs. Dieu vous a donné, à mon avis, l'aptitude la plus distinguée à l'exercice du ministère: la franchise, l'amour, la sympathie, la sagesse; il ne lui reste peut-être qu'à tempérer cette disposition à la tristesse qui tient à votre tempérament, je le sais, mais dont l'action, très involontaire, peut être modifiée. Pardonnez-moi de vous prêcher; j'en ai honte; je n'en ai pas le droit; je ne le fais que parce que je vous aime. »

Vers la fin de cette même année il donnait encore à cet

¹ Elle est datée du 15 janvier 1841, peu de jours avant l'accident qui faillit lui coûter la vie.

amour tout fraternel une expression particulièrement touchante : « Nous aimons à croire que vous êtes bien dans les trois êtres dont se compose actuellement votre *moi*. Recevez nos plus tendres vœux. Votre bonheur est aussi un des éléments dont se compose le nôtre. Il est doux, quand on a des amis, de penser que la meilleure partie de leur bonheur est à l'abri et hors d'atteinte. »

II

Mais il est temps d'extraire des lettres que nous avons sous les yeux ce qui se rapporte plus directement à la biographie de leur auteur. On ne s'attendra pas, sans doute, à trouver dans ces extraits beaucoup de choses nouvelles. Inutile de dire que s'ils ajoutent quelques coups de pinceau au portrait de Vinet, ils n'en modifient pas la physionomie connue et aimée. Mais ces lettres ne nous apprisseint-elles rien d'essentiellement nouveau sur la vie extérieure ou intérieure de Vinet, le fait de s'adresser à un homme qu'il avait admis dans son intimité pendant les deux dernières années de son séjour à Bâle, à un ami qui demeura encore près de six ans après lui dans le milieu social et religieux qui avait été si longtemps le sien, ce fait à lui seul leur imprime un cachet, leur prête un accent distinct et bien personnel. On en jugera déjà par ces fragments tirés de la lettre tout à l'heure citée du 7 décembre 1837. De même que celles qu'il écrivait à la même époque à sa sœur¹, elle est empreinte d'une tristesse pénétrante.

« La tristesse, dit-il après avoir parlé de sa fidèle compagne, nous est commune à tous deux; les mêmes coups nous atteignent (ma sœur vous en parlera); le même regret nous oppresse; le même avenir nous trouble.... Nous n'en sommes plus à craindre que nos amis de Lausanne ne voient que du *heimweh* dans notre tristesse; ils savent que nous avons d'autres sujets d'inquiétude et de deuil².

¹ M^{me} Elise Vinet était restée à Bâle comme maîtresse d'études dans une institution de jeunes filles à laquelle son frère portait le plus vif intérêt, et où S. Vuilleumier donnait quelques leçons de langue et de littérature françaises.

² Outre la maladie déjà plus ancienne de leur fils Auguste, c'étaient les appré-

» Ma santé se soutient assez. Je souffre à présent d'un gros rhume, tribut levé par le climat.... Nous ne savons pas prendre notre parti des cheminées; et moi qui les aimais de loin, de près je les ai prises en grippe. Il faut pourtant tâcher d'être un peu bien chez soi, quand on est résolu à n'en pas sortir. Je me suis fait là-dessus une règle, que j'ai consacrée par plusieurs refus, coup sur coup. Les gens qui voudront me voir auront à me chercher à mon foyer. C'est trancher du personnage, à ce qu'il semble; mais au fait, ce n'est que ménager sa santé et son temps; et le temps de deux façons: l'une en ne sortant point; l'autre en recevant *ensemble*, une fois la semaine, les personnes qui sans cela viendraient me voir une à une, et que je recevais sans doute avec plaisir et reconnaissance, mais au péril de mes devoirs. Vous jugez d'ailleurs que mes réceptions seront *pythagoriques*. Je reçois de plus à dîner, tous les quinze jours, deux de mes étudiants; l'essai que j'en ai déjà fait, et dont le but est sérieux, m'a réussi et m'encourage à continuer....

» Vous direz, s'il vous plaît, à ma sœur que nous nous réjouissons du printemps pour échapper de temps en temps à la ville et nous remettre en possession de cette admirable nature que l'hiver met en deuil, sans pouvoir lui ôter tous ses charmes. Ne viendra-t-elle pas partager ce plaisir avec nous? Elle serait touchée pour nous (et le serait sans doute pour elle) d'un accueil qui surpassé notre attente et notre mérite. Nous sommes entourés de bienveillance et d'attentions. Cependant nous sommes tristes et le lieu particulier que nous habitons y contribue¹. A l'ombre de cette cathédrale, mes souvenirs angoissés errent cherchant où se poser, et ne se posent nulle part que sur un deuil! Ce qui est vieux à Lausanne m'attriste; ce qui est neuf encore davantage; je voudrais que rien ne fût

hensions que leur inspirait l'état de santé si précaire de leur fille Stéphanie, qu'ils devaient perdre au bout de quelques mois.

¹ Avant de s'établir, en avril 1839, dans la maison de la rue Saint-Etienne, représentée par deux des gravures qui ornent les *Morceaux choisis* publiés cette année même chez Georges Bridel et C^{ie}, Vinet occupait un appartement à la Cité, faisant face au côté nord de la cathédrale.

changé ou que tout eût disparu. Je hais ces nouvelles constructions qui partout autour de Lausanne interceptent la vue et engloutissent la campagne; cette sauvagerie tout joignant la ville, cet admirable contraste, n'est plus; il faut aller loin pour être en tête à tête avec la nature.

» Il y a ici bien des hommes intéressants; et leur bienveillance pour moi met à ma portée un commerce intellectuel très profitable.... Notre ami Scholl est un bien aimable et excellent homme; sa présence ici nous est d'un prix que je ne puis vous dire; si bien que je me demande souvent: que ferais-je s'il n'y était pas? Sa sœur est bien sa sœur; c'est un des cœurs les plus élevés et les meilleurs. Combien ma sœur jouirait de tout ce monde! et de cette excellente famille Forel! et des Jaquet! Elle est loin de se figurer le naturel et la familiarité de tous ces commerces, où les choses du cœur sont encore en plus haute estime que les choses d'esprit. Ah! mon cher monsieur, ce qui me fait mesurer l'excellence et la solide bonté de tout ce que j'ai laissé à Bâle, c'est précisément qu'une ville où j'ai à ma disposition et dans mes intérêts de tels hommes, et les Monnard, les Gauthey, les Jayet, les Vulliemin, les Fabre, les Espérandieu, et bientôt Manuel (qui va nous revenir), et bien d'autres, laisse pourtant ma plaie ouverte et profonde! Je ne vous dirai pas, à vous, et à notre cher M. Passavant, combien l'un et l'autre vous me manquez et me manquerez toujours, mais vous savez l'un et l'autre quels liens, outre les vôtres, j'avais à Bâle; jamais rien ne remplira ce vide; et je me tourne uniquement, pour me consoler, vers le lieu du dernier et bienheureux rendez-vous! »

Dix mois après, le même regret se fait encore jour dans une lettre datée de Saint-Prex, 12 octobre 1838.

« Bien cher monsieur et frère, ce qui me manque à Lausanne pour remplir certains devoirs, et entre autres celui de répondre aux lettres de mes amis, c'est moins le loisir que la tranquillité. Celle dont je jouis ici depuis avant-hier me fait mieux sentir encore ce dont je suis privé à l'ordinaire. Le retour incessant de visites à faire ou à recevoir, le bruit de la maison et celui de la rue ne me permettent pas du matin au soir le recueille-

ment dont ma pauvre tête a besoin. En faut-il donc tant pour écrire familièrement à un ami ? Oui, il en faut ; un entretien de cœur est une de ces choses qui ne sont guère possibles au milieu du tumulte....

» Vous me permettrez bien de communiquer, dans l'occasion, à M. Chappuis vos utiles observations sur son ouvrage¹. Il en fera son profit. Je ferai le mien de bien d'autres choses ; je ne réponds pas que je ne mette à mon usage l'image si belle et si juste que vous ont fournie vos bateaux à vapeur. J'allais écrire *nos* ; je suis toujours tenté de parler à la première personne du pluriel quand je parle de Bâle, où je vis toujours par le cœur. Il me semble encore que je suis en visite dans ce pays, chez les meilleurs des amis sans doute, mais que mon *chez moi* est ailleurs. Ah ! puissé-je voir mon vrai *chez moi* ailleurs encore qu'à Bâle ou à Lausanne ! je ne suis arrivé encore qu'à bien sentir que je ne suis point à *la maison* ; mais ce n'est qu'un premier pas sur une route infinie.

» Ma femme et mon fils sont bien, grâce à Dieu, et se font du bien avec moi dans cette agréable retraite de Saint-Prex, que l'amitié de M. et M^{me} Forel nous rend si agréable. Voilà la rentrée qui approche. Je pense bien que les cours ne commenceront pas avec le mois de novembre ; mais ils ne tarderont pas ; et, en attendant, nous aurons bien des travaux d'organisation et de premier établissement². Je ne sais si ma pauvre machine y suffira. Je suis loin d'avoir regagné mon niveau de l'hiver dernier. »

A mesure que Vinet s'enracinait dans son nouveau milieu et que de nouveaux intérêts prenaient possession de son esprit et de son temps, ces expressions de « mal du pays » se font plus rares. Elles ne disparaissent cependant pas entièrement de sa correspondance. Il suffisait d'une occasion pour les faire renaître. « Vous voilà, je crois, bien et dûment fixé à Bâle, lisons-nous dans une lettre de janvier 1843. Il faut se hâter

¹ Sa dissertation de 250 pages sur l'*Ancien Testament considéré dans ses rapports avec le christianisme*, présentée au concours pour la chaire de théologie systématique (réimprimée à Lausanne en 1877, par A. Immer éditeur).

² Pour la mise en vigueur de la nouvelle loi sur l'académie.

d'en sortir si l'on ne veut y rester longtemps. Je connais cela. Je n'aurais jamais quitté Bâle si le devoir ne l'eût commandé. »

Ce qui, hélas ! ne tend pas à disparaître avec les années, ce sont les traces de la double épreuve qu'infligeaient à Vinet son propre état de santé et celui de son fils Auguste. A Bâle déjà, son correspondant n'avait eu que trop souvent le chagrin de le voir aux prises avec la souffrance, et il s'était employé dans la mesure de ses forces à le soulager en se chargeant de temps en temps de son enseignement au *paedagogium*. Ce n'était pas sans inquiétude qu'il l'avait vu s'engager dans une carrière nouvelle, tout en espérant que cette transplantation dans le sol et l'air natal serait pour lui, au moral et au physique, d'un bienfaisant effet. Aussi était-il avide de nouvelles qui fussent propres à le rassurer, et toujours disposé à trouver trop lachiques celles qu'on lui faisait parvenir. Le fait est que Vinet lui-même se montre très sobre sur ce chapitre. Les premières années, il se borne le plus souvent à donner des nouvelles de sa famille ; sur lui-même, sauf un mot de loin en loin, il observe un silence que le contexte ne rend parfois que plus parlant. Ce dont il gémit plutôt, c'est la multiplicité des affaires qui retombaient sur lui, c'est le manque de loisir et l'accablement résultant de tous les travaux qu'il se sentait poussé, comme malgré lui, à mener de front. « Il y a bien longtemps, disait-il en juin 1840, que je ne vous ai écrit. Je n'écris à personne. Tantôt le temps, tantôt le courage me manque. Je poursuis ma course en haletant. » L'année suivante, il terminait un billet par ces mots : « Je n'ajoute rien ; je n'en ai pas le temps. Vous vous direz à vous-même, de notre part, tout ce que notre cœur pense pour vous d'affectionné. » Et, pour ne pas multiplier ces citations, encore à la fin de 1844 : « Je vous écris bien à la hâte, comme vous le voyez. Je suis écartelé. Je n'ai que le temps de vous offrir ce volume de Baird. »

C'est à sa femme que Vinet laissait habituellement le soin de tenir leurs amis de Bâle au courant des hauts et des bas de son état de santé. Il ne se trouve guère, dans le recueil qui nous sert de source, de lettre ou de billet de M^{me} Vinet qui ne renferme ce qu'on pourrait appeler un bulletin de la santé de

son mari. Il serait fastidieux de faire le relevé de ces passages, dont le plus grand nombre pourraient se résumer en ces quelques lignes d'une lettre que ce modèle de vaillante femme chrétienne écrivait le 21 novembre 1838 : « Mon mari étant souffrant, me charge de vous écrire un mot. Votre lettre lui a fait le plus grand plaisir ; il se réjouit d'y répondre, mais ne sait quand. Les affaires de l'Eglise et de l'Académie le fatiguent et le tracassent beaucoup. Hier il est sorti par l'humidité ; il n'en a pas fallu davantage pour qu'il ait mal aujourd'hui. S'il plaît à Dieu, cela ne durera pas ; mais nous sommes appris à nous attendre à tout. »

Voici pourtant deux de ces bulletins qui offrent un intérêt plus spécial. Le premier est du 28 août 1839 : « Nous sommes de retour de Gryon depuis avant-hier. La neige nous en a chassés. Ce séjour n'a pas réussi. Il a plu souvent, mon mari y a eu froid et a été dans un malaise perpétuel. Nous sommes réinstallés chez nous et il faudra désormais une certaine éloquence pour le tirer de son fauteuil. Il a une vraie *promenadephobie* et entre en fureur au seul mot de sortir. Son plaisir à lui, c'est de voir *des gens* (pas trop à la fois, pourtant). Il a eu de quoi être satisfait cet été : il a vu MM. de Broglie, Verny, Erskine, Sainte-Beuve, Doudan, M^{me} Necker de Saussure ; une jolie galerie, n'est-il pas vrai ? Eh bien, j'aime encore mieux nos belles montagnes, nos vallées et nos torrents. Il n'y a qu'Erskine que je leur préférerais. »

L'autre est daté du 27 décembre 1841 : « Le malaise qui retient mon mari au lit n'est pas considérable, mais il dure depuis quinze jours et nous a un peu inquiétés parce mon mari n'avait jamais souffert de la poitrine. M. Mayor, qui l'a bien examiné, ne trouve rien de grave. Nous venons d'appliquer le marteau qui, je l'espère, fera bon effet. Au reste nous sommes bien, grâce à Dieu. La journée d'hier a été vraiment solennelle pour nous : il y avait une année qu'Auguste n'a eu de crise. Si nous obtenons la grâce de passer encore six mois, on nous fait espérer sa guérison. Voilà pour vous contenter en fait de nouvelles. »

Mais pour qu'on ne se figure pas que seuls les jours de ma-

laise et de souffrance aient eu leur écho à Bâle, transcrivons également ces lignes du 24 octobre 1840, où se fait entendre une note différente : « Grâce à Dieu, nous sommes *tous* bien en ce moment. Mon mari s'est bien fortifié pendant ses vacances, quoiqu'il ait beaucoup travaillé. Il a envoyé un nouveau volume de sermons à Paris et son mémoire est bientôt achevé. » De même au printemps de 1842, M^{lle} Vinet, qui avait rejoint sa famille à Lausanne, pouvait mander au pasteur de Bâle qu'elle avait trouvé son frère « d'humeur heureuse à l'ordinaire. »

Ce n'étaient là, cependant, que des temps de relâche trop passagers à notre gré. A partir de 1843, Vinet lui-même sort de sa réserve habituelle. A ses plaintes sur le temps et la tranquillité qui lui manquent se joignent des renseignements un peu plus explicites sur les maux qui ne cessaient de l'entraver dans sa multiple activité. Il commence en ces termes sa première lettre de cette année-là :

« Quand je reçois de vous ces longues, bonnes lettres, que nul ne sait si bien remplir ni si bien assaisonner, je me dis à l'ordinaire, en pensant aux miennes ou à mon silence : C'est qu'il a le loisir que je n'ai pas. Mais les détails que vous me donnez dans votre dernière lettre ne me permettent plus de parler ainsi ; car je vois que vous êtes très chargé d'occupations, et il faut sûrement toute votre amitié pour trouver, au milieu de tant de travaux, le temps de m'écrire une telle lettre. Il est vrai que, grâces à Dieu, vous vous portez bien, et que je me porte toujours plus mal. Tout m'est difficile, pénible, et quelquefois tout me paraît impossible. Voilà six mois que je n'ai pas eu un jour de bien-être, et combien j'en ai eu d'accablement et de souffrance ! Mais laissons cela, et songeons au plus pressé, qui est de vous remercier, au nom de ma femme comme au mien, de cette excellente lettre, dont nous avons sucé chaque ligne. »

Il termine son épître, de trois pages in-quarto de cette écriture fine et serrée que l'on connaît, par cet alinéa qu'on ne peut lire sans émotion :

« Ne jugez pas, je vous prie, de mon amitié par la brièveté, la sécheresse, le décousu et le griffonnage de cette lettre. C'est

la dernière de cinq que je viens d'écrire. J'en écrirais autant demain qu'à peine je serais à jour. Le torrent m'entraîne et me brise. Croyez que, tranquille ou troublé, ma pensée se rafraîchit et se repose en s'arrêtant sur vous et sur votre maison. Je vois que la bénédiction de Dieu est sous votre toit : qu'elle y demeure et s'y multiplie ! Adieu, cher ami, conservez-moi une place dans votre cœur, et de temps en temps une dans vos prières, où il me serait doux d'être mentionné du cœur. Adieu¹. »

Même année, trois mois plus tard, dans le post-scriptum d'une lettre écrite dans l'intérêt d'une pauvre paroisse protestante de Bohême : « Je suis toujours malade, mon fils n'est pas bien ; notre maison est triste ; la lumière céleste a peine à traverser ma fenêtre chargée de poussière. Ma femme nous soutient et nous garde. » Et de nouveau le mois suivant : « Pour moi, ma santé ressemble à un fond gris bordé de noir ; le noir, ce sont les indispositions particulières qui se succèdent presque sans interruption ; le gris, c'est le mal permanent et principal. Nous n'avons pas lieu d'être contents de la santé d'Auguste. Ma femme seule est bien. »

Si toutes ces misères corporelles ne le laissaient pas indifférent aux intérêts de ses ainés, on sait assez qu'elles ne l'empêchaient pas davantage de prendre la part la plus vive et la plus active aux choses de son pays, à celles de son Académie et de son Eglise, ainsi qu'au mouvement général des esprits dans le domaine littéraire, philosophique et religieux. Les lettres où nous puisions nos citations nous ouvrent des jours sur plus d'un de ces côtés. Ecouteons d'abord le professeur de l'Académie de Lausanne, pour donner ensuite la parole à l'homme d'Eglise.

III

« J'ai ressenti vivement, lisons-nous dans la lettre du 7 décembre 1837, la satisfaction si douce que vous ont donnée vos disciples²; vous partagerez le plaisir que je reçois des miens.

¹ Lettre du 27 janvier 1843.

² Ceux du *paedagogium* de Bâle, où S. Vuilleumier avait remplacé Vinet pendant le dernier semestre.

Cet auditoire ressemble peu à celui dont je faisais partie; la décence, le sérieux, l'honnêteté sont le ton général; et les rapports entre le professeur et les étudiants sont faciles et doux. Je suis encouragé par l'application générale. Les interrogations que je fais de temps en temps me donnent l'assurance d'avoir été écouté et compris; les critiques que je fais faire des propositions par quelques-uns des auditeurs sont quelquefois très bonnes, instructives pour moi-même, toujours modestes et honnêtes. Ces exercices m'intéressent beaucoup. Le plus souvent, ils me donnent occasion de traiter le texte moi-même (de vive voix), et j'y trouve un grand plaisir. Mon enseignement est faible, quoiqu'il me donne beaucoup de travail; mais je crois qu'il n'est pas sans vie; et l'intérêt que j'y mets semble se communiquer à mes auditeurs. Mes relations avec mes collègues, et particulièrement avec MM. Dufournet et Herzog, sont parfaites. Je connaissais déjà M. Herzog¹, et savais ce que je trouverais en lui; mais M. Dufournet², que je ne connaissais pas, est excellent pour moi. Les séances académiques sont fréquentes, longues, surchargées; les dernières, consacrées à des examens de concours (sur la philosophie, la littérature, l'optique, l'anatomie) m'ont vivement intéressé. Ces concours m'ont paru une excellente chose³. »

« La loi sur les collèges est en discussion; je crains qu'elle n'en sorte un peu en lambeaux; surtout les dispositions qui exigent des sacrifices pécuniaires. Sur ce point nos législateurs ont des convictions très arrêtées. Voulez-vous aimer la liberté? restez dans la salle du banquet, ne passez pas à la cuisine. »

On sait que, le jour même de l'installation de Vinet comme professeur de théologie pratique, SAINTE-BEUVE, appelé à donner une série de conférences sur Port-Royal, avait été présenté

¹ Le futur biographe d'OEcolampade et éditeur de la *Realencyclopädie*. Professeur d'histoire ecclésiastique. Il avait été *privat-docent* à Bâle, sa ville natale.

² Professeur d'interprétation des livres saints depuis 1821. Contemporain de Manuel et de Monnard; disciple fidèle du doyen Curtat. Il avait été le professeur de S. Vuilleumier, et fut son collègue à partir de 1851 jusqu'à sa mort, survenue en 1870.

³ Institués l'année du départ de Vinet pour Bâle, ils étaient chose nouvelle pour lui.

à la jeunesse académique et au public lettré de Lausanne. Dans la lettre que nous venons de citer, on trouve au sujet du conférencier, vrai phénomène psychologique, un jugement de Vinet qui confirme, en les complétant d'une façon intéressante, ceux que l'on connaissait déjà de lui sur le même sujet. Quoi que le critique parisien ait pu dire dans la suite, on voit qu'il ne se prenait alors pas mal au sérieux dans son rôle de janséniste. Si Vinet conservait encore quelques doutes sur son christianisme, il ne pouvait s'empêcher d'éprouver la plus cordiale sympathie pour la personne de ce chercheur à l'intelligence souple, au coup d'œil pénétrant, qui semblait ne pas demander mieux que de pouvoir croire à la façon des *âmes intérieures*.

« Un grand objet de discours, bons et mauvais, c'est le cours de M. Sainte-Beuve ; je voudrais bien y voir tous les gens que j'aime, et qui aiment ce qui est bon. Ce Port-Royal est admirable ; nous avions besoin de le connaître ; et le professeur en sent et en fait ressortir la vraie beauté avec une grande intelligence chrétienne. Si M. Sainte-Beuve n'est pas chrétien, il est une preuve éclatante de l'insuffisance de l'intelligence pour la conversion ; car tout ce que l'intelligence peut savoir de la vérité, il le sait ; je n'ai pas entendu un chrétien, je dis parmi les meilleurs, dire des choses plus senties, plus vraies et d'une vérité plus intime ; rien de vague, rien de simplement *religieux* ; jamais la *religion* prise pour le *christianisme* ; aussi certaines gens sont fort irrités : un homme de lettres de la *Revue des deux Mondes* venant en aide au mouvement religieux du canton de Vaud, c'est trop fort, vous l'avouerez ! Ce qui me fait plaisir, à moi et à d'autres, en M. Sainte-Beuve, c'est qu'il craint plutôt d'en dire trop que trop peu, et qu'il se donne tout au plus pour un connaisseur ou pour un observateur attentif, qui voudrait bien être quelque chose de plus. Ses leçons, moins remarquables de faconde qu'on ne s'y attendait, sont pleines de pensées et d'aperçus de la plus grande valeur littéraire et chrétienne, et je puis dire qu'il satisfait vivement et pleinement la partie supérieure du public. Dans le commerce familier, il est tout à fait bon enfant, et charmé de l'être ; notre genre paraît lui convenir à merveille ; Dieu veuille que, nous

faisant du bien, il s'en fasse à lui-même parmi nous ! Je voudrais qu'en s'en retournant il passât par Bâle, et que vous le vissiez ; il vient volontiers chez moi, où je l'ai vu déjà plusieurs fois. »

L'Académie de Lausanne était à cette époque en pleine réorganisation. La plupart des chaires étaient au concours ; plusieurs durent attendre plus d'une année d'être pourvues de leur titulaire, quelques-unes même davantage. Vinet ne négligeait pas de tenir son correspondant au courant de ces faits qui le touchaient de près et auxquels plus d'un de leurs amis communs se trouvait directement intéressé.

De ce nombre était SAMUEL CHAPPUIS, dont le nom revient souvent dans nos lettres. Vinet faisait le plus grand cas de ses talents, de sa culture, mais surtout de son caractère. « C'est, dit-il quelque part, un bon et solide ami, et un homme parfaitement sincère ; » et ailleurs : « Son jugement est excellent, et sa conscience encore meilleure. » Il avait su gagner aussi l'estime et l'amitié de son successeur dans la suffragance française de Bâle, depuis qu'à son retour de Berlin au printemps de 1837, ils s'étaient rencontrés chez Vinet à Arlesheim. Le journal de S. Vuilleumier a conservé quelques échos de leurs causeries d'alors. Elles paraissent avoir porté principalement sur les vues « bien larges » que le jeune théologien vaudois rapportait des bords de la Sprée au sujet de la Parole de Dieu et des rapports entre le christianisme et la science. Je les trouve resumées sous forme d'aphorismes en ces termes : « Tout n'est pas vrai dans l'Ecriture sainte. — La vérité y est. — Les erreurs qu'on y trouve ne portent pas atteinte à la vérité foncière. — Le christianisme est vrai en soi, indépendamment de la science. » Ces vues, acquises à l'école de Neander et qui pouvaient alors passer pour hardies, ne devaient pas être de nature à scandaliser bien fort un auditeur assidu et sympathique des cours de De Wette, et il ne paraît pas que Vinet non plus s'en soit alarmé. En revanche, des idées de ce genre n'étaient pas précisément en bonne odeur auprès du public religieux de la Suisse française d'alors : elles lui semblaient sentir quelque peu le fagot.

Parmi les chaires vacantes à Lausanne se trouvait celle de théologie systématique. C'était pour se préparer en vue de cette chaire que Chappuis avait été en Allemagne. Il se mit sur les rangs pour la disputer. Les épreuves devaient avoir lieu à la fin d'août 1838. Dès que sa dissertation d'épreuve eut paru, Vinet s'empressa d'en envoyer un exemplaire à Bâle : « Je suis bien certain, écrivait-il, que vous lirez avec plaisir cet ouvrage. Il y a toute apparence que, si quelqu'un est nommé, ce sera M. Chappuis ; ce que je crois très désirable. » Il fut nommé en effet. Le fragment suivant de la lettre du 12 octobre 1838 nous renseigne sur les épreuves qui avaient abouti à cette nomination et jette en même temps un jour instructif sur les visées théologiques de Vinet lui-même.

« L'affaire politique (celle de Louis Bonaparte) a interrompu le cours des épreuves académiques. Les dernières qui aient eu lieu sont celles de la chaire de physique.... La chaire de littérature latine est maintenue vacante. Une vocation provisoire¹ est adressée à Olivier, qui accepte.... Pour le moment la nouvelle Académie ne compte que cinq professeurs, MM. Dufournet, Chappuis, Herzog, Monnard et moi.

« Les épreuves de Chappuis ont été un événement pour le public et pour l'Eglise. Elles ont constaté deux choses : le mouvement de réaction qui s'opère au sein du Réveil, et l'impuissance de ceux qui voudraient l'empêcher. Cette réaction sera chrétienne et non rationaliste, comme s'en flattent beaucoup de gens, qui auraient volontiers tendu la main d'association à Chappuis pour l'amour de ses *hérésies*, mais qui sont loin d'avoir trouvé leur homme. Si ce n'était *que* la raison s'insurgeant contre la superstition, j'augurerais mal de ce mouvement, quand bien même j'approuverais toutes les idées par lesquelles il se caractérise. Le tout n'est pas d'avoir raison. Au reste, les épreuves de Chappuis, et Chappuis lui-même, n'ont fait que prononcer plus franchement des tendances qu'on n'ignorait pas. Ce qu'on ignorait, c'était combien les adversaires de ces tendances étaient peu en mesure de s'y opposer. On a vu combien

¹ Pour les cours d'histoire.

leurs thèses étaient dépourvues d'arguments solides, de ces arguments qui osent sortir des enceintes consacrées, et se produire devant un vrai *public*. Le silence des sabbatistes lors de la dispute, leur faiblesse et l'extravagante violence de l'un d'eux à la séance de Vevey¹, ont fortement ébranlé dans les esprits l'opinion judaïsante. Tout ce qu'on a su faire, sur cette matière et sur d'autres, a été de crier à l'indiscrétion, à l'imprudence; on a fait, sans s'en douter, de cet *ésotérisme* qu'on blâme avec tant de raison chez les rationalistes d'Allemagne; du reste, pas un argument, pas une tentative de réfutation. Croyez-moi, cher monsieur, ce ne sont pas des thèses ou des dogmes, ce sont des tendances qui sont aux prises, ce sont deux esprits qui luttent l'un contre l'autre. Mais je crois pouvoir le dire, c'est le christianisme, la loi de grâce et de liberté, qui cherche à rompre les derniers liens qui l'attachent au judaïsme; et ce qui se passe n'est pas proprement une *réaction*, mais un *développement*. »

Quelques années plus tard, le 26 mai 1843, Vinet effleure de nouveau ce sujet à l'occasion d'un opuscule publié par « un nouvel hérésiarque. » C'est ainsi qu'il qualifiait non sans malice, du point de vue de l'orthodoxie régnante, le pasteur Victor Mellet qui venait de faire paraître à Lausanne une brochure intitulée : *Le dimanche n'est pas un sabbat*.

« La brochure de M. V. Mellet sur le dimanche, dit-il, a fait jusqu'ici le même bruit qu'une pierre tombant sur un matelas; nous n'avons point de presse théologique, et je pense que les adversaires de la thèse de Mellet ne chercheront pas à faire faire à son livre du bruit. Cet ouvrage est fort bien fait; complet, c'est une autre question. Je suis tout à fait anti-sabbatiste, mais je voudrais, au lieu de démolir le dimanche, lui donner une autre base en le rendant évangélique. »

Ce que Vinet ne dit pas, c'est que ce travail il l'avait déjà fait depuis un certain temps. Six ans auparavant, pendant un

¹ Celle de la Société pour la sanctification du dimanche. Voir sur cet incident les *Souvenirs de S. Chappuis* par L. Monastier et Fréd. Rambert (Lausanne, 1871), p. 41, et Jaq. Cart, *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud*, tome IV (Lausanne, 1876), p. 11.

séjour à Ober-Castel, dans le canton de Thurgovie, il avait composé, sous forme de lettres, une réponse aux discours de Dwight sur *la perpétuité du sabbat et le changement du sabbat*, traduits de l'anglais et publiés à Lausanne, en 1834, par les soins des sabbatistes vaudois. Une lettre de lui à V. Mellet, que celui-ci a reproduite dans l'introduction à une seconde brochure de sa façon¹, nous apprend que c'est « par une circonstance indépendante de sa volonté » que ces pages n'avaient pas été publiées. Elles l'ont été depuis, par M. le professeur Charles Porret, sous le titre : *Le sabbat juif et le dimanche chrétien* (Lausanne, 1877). On y trouve, en effet, un essai remarquable, sinon de tous points concluant, de motiver la mise à part d'un « jour du Seigneur » autrement et mieux que par le simple transfert du sabbat au dimanche, ce qui revient en définitive à faire descendre le dimanche du chrétien au niveau d'un sabbat juif. Quelque jugement qu'on porte sur cet opuscule, il représente d'une manière typique, sur un point spécial qui est loin d'avoir perdu toute actualité, un effort de l'esprit évangélique cherchant, au nom de la loi de grâce et de liberté, à rompre les liens qui enchaînent encore le christianisme au judaïsme ; non pas, bien entendu, à la religion spirituelle des anciens prophètes, mais au judaïsme de la restauration, religion de prêtres et de scribes.

Une chaire longtemps vacante, dont la repourvue fut pour Vinet, comme pour tous les amis du spiritualisme chrétien, un sujet de grande préoccupation, c'était celle de philosophie. Un premier concours n'avait pas donné de résultat satisfaisant. Il avait ensuite été question de la confier à un académicien allemand, fortement patronné d'un certain côté : « Nous sommes, écrivait M^{me} Vinet, plongés dans les systèmes philosophiques allemands. Vous aurez de tout cela un reflet dans la *Revue suisse* et dans le *Semeur*, qui se trouveront être les organes d'opinions assez divergentes. Nous n'entendons plus que discussions où l'on ne voit ni ne comprend goutte. » Le candidat en question n'eût-il pas été suspect de rationalisme hégélien,

¹ *Réplique à M. Meston ou Defense de l'anti-sabbatisme*, Paris, 1852, p. 4 et suiv.

— ce qui suffisait, aux jours de Strauss surtout, pour faire mal augurer de son enseignement, — qu'une raison d'un autre ordre aurait plaidé contre lui, celle de la langue. « Elle est un peu polyglotte, cette chère académie, » ne pouvait s'empêcher de remarquer Vinet, à propos de la nomination d'un autre professeur d'origine étrangère; « quelque peu de bon français ne lui ferait pas de mal. » Enfin, après un provisoire prolongé, un candidat éminemment sympathique à Vinet se présenta dans la personne d'un Vaudois de la meilleure race, d'un homme très jeune encore, en qui la profondeur et l'indépendance de la pensée germanique s'unissaient à une forte culture littéraire et à des convictions qui, pour être peu orthodoxes, n'en étaient pas moins foncièrement chrétiennes. Le 13 septembre 1841, Vinet avait la satisfaction de pouvoir écrire à son ami de Bâle: « Les examens pour la chaire de chimie vont finir. Ceux de philosophie suivront immédiatement. Je tâcherai de vous envoyer la dissertation de M. Secretan : elle est bien distinguée¹. Il y a toute apparence qu'il sera nommé. »

Deux ans ne s'étaient cependant pas écoulés que le professeur de Lausanne signalait l'orage de l'impopularité qui devait un jour, plus tôt qu'il ne le pensait sans doute, bouleverser cette « nouvelle académie » dont il était le maître le plus en vue. « Les forces, dit-il dans une lettre du mois de mai 1843, qu'on n'emploie plus contre l'Eglise se tournent contre l'Académie ; c'est elle maintenant qui est à l'index. On l'attaque de toutes les manières et de tous les côtés; cela ne l'empêche pas de vivre et de se compléter peu à peu par des vocations, dont elle ne craint pas de prendre l'initiative. La nomination de M. Melegari² lui adjoint un membre très distingué. »

Cette lettre est la dernière où il soit question des affaires académiques. C'est à celles de l'Eglise que se rapporteront les extraits qui vont suivre.

¹ Elle avait pour titre : *De l'âme et du corps. Fragment d'une introduction générale à l'anthropologie philosophique.* Lausanne, août 1841.

² Pour l'enseignement des sciences sociales.

IV

Inutile de rappeler la place considérable que les discussions et les conflits ecclésiastiques ont occupée dans la pensée de Vinet et dans la vie de ses dernières années. C'est là, à vrai dire, qu'il faut chercher une des sources, et peut-être la plus profonde, de ses souffrances et de ses angoisses. Et si le mouvement de *réaction* qu'il croyait voir s'opérer au sein du Réveil, si ce *développement* de la théologie, dans le sens de la liberté et de la spiritualité évangélique, que semblait devoir inaugurer dans nos contrées l'activité simultanée d'hommes tels que lui, tels que Samuel Chappuis et Charles Secrétan, n'a pas tardé à subir un arrêt à peu près complet ; si aujourd'hui même, après un demi-siècle écoulé, il s'en faut encore autant que dans le pays où ils ont enseigné et écrit, dans les autres milieux protestants de langue française où l'influence de leur esprit a enfin réussi à se faire valoir, les « derniers liens qui attachent le christianisme au judaïsme » soient rompus, cela tient sans doute à des causes diverses qu'il serait trop long d'examiner ici ; mais, pour une très grande part, à quoi l'attribuer sinon au fait que l'attention générale a été longtemps distraite de ce travail d'émancipation spirituelle, et presque complètement accaparée, par les questions et hélas ! les rivalités d'Eglise ?

Qu'on ne s'attende pas à rencontrer dans les fragments de lettres que nous allons reproduire beaucoup de discussions de principe, ni même de récits des faits contemporains. S. Vuilleumier n'avait pas conversé familièrement pendant deux ans avec Vinet sans s'être initié à ses idées en matière d'Eglise. Et quant aux faits, quant à la manière dont le penseur de Lausanne les appréciait de son point de vue, les journaux et revues lui en apportaient régulièrement les échos. Aussi suffisait-il le plus souvent à Vinet de le renvoyer à ces sources d'information en lui signalant tel ou tel de ses articles. Plus d'une fois, d'ailleurs, nous le voyons s'en référer aux lettres à sa sœur, qu'il chargeait de communiquer à leur ami commun les passages écrits à son intention. Ce qui domine dans ses

communications directes, c'est toujours la note personnelle et l'impression du moment.

La première impression qu'il reçut du milieu lausannois fut en somme favorable et, peut-être, non exempte de quelque illusion. « La religion, écrit-il le 7 décembre 1837, me paraît dans une très bonne voie. Il y a peut-être encore beaucoup à redire et à refaire ; mais moins peut-être qu'ailleurs. Je crois qu'une fusion de ce que nous avons de bon à Bâle avec ce qu'il y a de bon ici, ferait un tout religieux excellent. L'Oratoire fleurit ; il réjouit ceux mêmes dont il avait d'abord excité la défiance ; les gens comme il faut et les pauvres y vont avec empressement ; le caractère familier des discours qu'on y tient y captive les uns et les autres. On prépare la loi ecclésiastique ; on doute qu'elle passe ; mais il restera un fonds d'idées précieuses ; — malheureusement les esprits qui s'accordent le mieux sur les grands principes chrétiens sont divisés sur les bases mêmes de la loi. »

Cet optimisme des premières semaines ne fut pas de longue durée. Il ne devait pas tarder à faire place à des impressions et des jugements de tout autre nature, à mesure que Vinet apprenait à mieux connaître le terrain, à mesure que s'évanouissaient les espérances qu'il avait fondées sur la loi destinée à remplacer les anciennes *Ordonnances ecclésiastiques* d'origine bernoise. Il en vint même avant longtemps à regretter amèrement la détermination qu'il avait prise de quitter Bâle pour accepter une position qu'il sentait toujours plus distinctement devenir, par la force des choses, une position fausse, fausse en fait, si elle ne l'était pas en droit strict.

Pas de principe plus noble et plus fécond que celui de la liberté de l'enseignement académique. Dans les grands centres universitaires, où les principales disciplines sont représentées chacune par plus d'un titulaire, enseignant sur la même matière des doctrines diverses, parfois opposées, cette libre concurrence, jointe à la pleine liberté des études, met tout le monde à l'aise, professeurs et étudiants, gouvernement et public. Mais c'est là une situation qui, pour normale qu'elle soit en théorie, est en réalité exceptionnelle. Dans la grande majo-

rité des cas, la liberté d'enseignement, *légalement* reconnue et garantie au professeur, se heurte à des limites qui naissent fatallement des circonstances de temps et de lieu. *Moralement* le professeur est bien obligé, pour peu qu'il puisse le faire sans cacher son drapeau, de tenir un compte équitable des idées, des traditions, des besoins de son milieu. Un homme en qui s'incarne un dogme révolutionnaire, une théorie à prendre ou à laisser, aura peine à se plier à de tels accommodements. N'est-ce pas pour cette raison que, vers la même époque, la Faculté de théologie de Zurich, que personne ne suspectera de conservatisme borné puisqu'elle comptait un Alexandre Schweizer au nombre de ses membres, crut devoir déconseiller à son gouvernement de lui adjoindre comme collègue le fameux D.-F. Strauss ? Sans vouloir faire le moindre rapprochement entre le point de vue doctrinal de Strauss et celui de Vinet, il faut bien reconnaître pourtant que leur situation académique n'était pas sans offrir quelque analogie.

La nouvelle Académie de Lausanne avait, à la vérité, été sécularisée. Elle se trouvait heureusement affranchie des attributions semi-épiscopales dont l'ancienne avait été revêtue. Les professeurs des trois facultés étaient censés jouir d'une entière liberté d'opinion et d'enseignement. Mais dans une petite république telle que le canton de Vaud, qui n'entretenait évidemment pas sa modeste académie pour le seul culte de la science, abstraction faite de l'utilité qui pouvait lui en revenir, il n'était guère possible qu'un professeur de la faculté destinée à former des ministres pour le service de l'Eglise nationale, ne fût pas considéré en une certaine mesure comme un fonctionnaire de cette église. Combien moins lorsque ce professeur était spécialement chargé d'enseigner la théologie pratique ! Aussi, étant donné, d'une part, une loi qui, déjà à cette époque, constituait un vrai anachronisme en consacrant le césarcapisme et le cléricalisme traditionnels, et, d'autre part, les convictions bien arrêtées et toujours plus intransigeantes de Vinet concernant les relations ou, pour mieux dire, l'absence de relation entre les deux sphères civile et religieuse, les conflits de conscience devenaient inévitables pour une âme aussi délicate et

aussi droite que la sienne. Et ce malaise intérieur devait prendre un caractère de plus en plus aigu, de plus en plus tragique, dans la mesure où les circonstances extérieures et la logique des événements mettaient davantage en saillie l'incompatibilité des deux systèmes en présence. S'il est une chose qui puisse surprendre, c'est que, dans le cercle qui entourait habituellement Vinet, dans le petit monde qui gravitait autour de lui, on ait pu fermer les yeux à cette évidence ; c'est qu'il se soit trouvé des amis, dévoués sans nul doute et fort bien intentionnés, mais plus dévoués que clairvoyants, pour prendre à tâche de combattre des scrupules qui ne pouvaient pas ne pas renaître sans cesse.

Les lettres de Vinet à son ami de Bâle renferment plus d'une confidence sur les perplexités que lui causait sa position officielle et sur la nécessité qui s'imposait toujours plus clairement à lui, pour se mettre l'âme en repos, de rompre les liens qui l'attachaient encore en qualité de ministre, sinon de simple fidèle, à l'Eglise régie par une loi qu'il abhorrait.

« La rentrée approche, dit-il à la fin d'une lettre du 22 octobre 1839, avec les terreurs et la tristesse qu'elle a nécessairement pour moi. Mon découragement est profond, mon anxiété extrême. Quelle est la volonté de Dieu ? Ah ! quand, une fois dans sa vie, on l'a consultée sincèrement, et qu'on s'est trompé cette fois-là, n'y a-t-il pas de quoi trembler ? — Je laisse tomber dans le cœur d'un ami ces paroles de douleur. »

De tels accents en disent plus que de longs discours. Huit mois plus tard, Vinet a fait un pas de plus : le moment approchait où la nouvelle loi devait entrer en vigueur.

« Priez pour moi, écrit-il le 29 juin 1840, afin que ma foi ne défaille point, ou plutôt afin que j'aie de la foi. Le moment n'est peut-être pas éloigné où il faudra prendre un parti. J'ai beau faire : quoique seul de mon avis, je ne puis pas n'être pas de mon avis ; je m'aperçois d'ailleurs que quand on a la vérité de son côté on n'est pas longtemps seul. »

Le couronnement, en 1839, de son *Essai sur la manifestation des convictions religieuses* et la publication de cet ouvrage, en 1842, ne contribuèrent pas à rendre sa position plus facile,

mais il s'en montre moins affecté. « Plus je vais, disait-il à un autre de ses correspondants, plus je m'endurcis. » Pénétré de la bonté de sa cause, assuré du triomphe de ce qu'il en était venu à considérer comme une partie intégrante de la vérité chrétienne, il ne se préoccupe plus autant du jugement des hommes et moins encore des conséquences que son plaidoyer contre l'union de l'Eglise et de l'Etat pouvait entraîner pour lui-même. C'est ce qu'on voit par sa lettre du 27 janvier 1843 :

« Je ne sais si vous avez mon dernier ouvrage. A tout hasard, je vous l'envoie ; mais il est bien entendu que vous n'êtes pas plus obligé de le lire à présent qu'auparavant. Il est vrai que j'ai souffert le premier du zèle un peu vif de quelques amis ; personne ne pouvait en être offusqué plus que moi ; mais n'*ayez peur*, le correctif ne me manquera pas et ne m'a pas manqué. Au reste, il est bien vrai que la séparation est pour moi comme qui dirait un *dogme* ; j'y crois comme à une partie ou à un corollaire de la vérité évangélique ; je ne la défendrais pas sur un autre pied ; et jusqu'à présent j'ai trouvé mes adversaires à côté de la question. Je suis d'ailleurs bien calme, trop calme sur ce chapitre. J'ai pris la plume par une impulsion qui n'était pas celle du *bon plaisir*, et j'ai prévu tout ce qu'aurait de désagréable pour moi la publication de ce livre. Je suis trop malade pour m'en soucier beaucoup ; mais il est vrai que je m'estimerais heureux de pouvoir remettre la main à l'œuvre, ajouter bien des choses, en expliquer d'autres, écarter bien des sophismes ; mais je vois bien qu'il y faut renoncer. Peu importe ; la cause triomphera à coup sûr, et triomphera sans moi. Ne croyez pas, d'ailleurs, que la vue du régime cyniquement matérialiste sous lequel la nouvelle loi fait vivre ou mourir notre Eglise, m'ait fait prendre la plume, ou ait versé dans mon cœur une goutte de fiel. Il n'en valait pas la peine ; l'incident est aussi petit qu'il est honteux. Il est vrai que quand je vois des hommes honorables passer de la plainte et du blâme (timide, sans doute) à une espèce de panégyrique de l'institution, j'ai pitié de mon espèce et de moi-même ; mais je regarde aussi peu que possible de ce côté-là. »

Cette loi n'en reste pas moins sa bête noire. Elle le poursuit, et il la poursuit lui-même jusque dans ses dispositions les moins vicieuses. Lorsque, par aventure, un mot amer échappe à sa plume, on peut être certain que c'est à son sujet, au sujet de telle mesure prise par les autorités qu'elle avait instituées ou de tel décret lui servant de complément. On vient d'en avoir un exemple ; en voici quelques autres.

Un pasteur, pour des motifs personnels, d'ailleurs fort honorables (il avait conçu des doutes sur sa vocation), demande un congé de quelques mois pour se bien examiner. L'autorité compétente le lui refuse, pensant, par cette espèce de contrainte, lui épargner obligamment la tentation de transformer une retraite temporaire en une retraite définitive. « Ces raisons de conscience, dira Vinet, la Commission ecclésiastique ne les a pas comprises ; la conscience n'est pas de son ressort. »

Le Grand Conseil, au printemps de 1843, juge bon d'augmenter le chétif traitement des *suffragants* : « Il n'est pas certain, écrit-il à ce propos, que la loi soit parfaitement équitable envers les *pasteurs*. Il paraît qu'il en eût coûté au canton 2 ou 3000 francs pour être équitable; c'est trop cher pour de l'équité. »

La loi de 1839 statuait que lors de la repourvue d'une place de pasteur, le rang d'âge devait décider entre les postulants ; de sorte que ce que l'on continuait à appeler une *nomination* se réduisait à vrai dire à une simple constatation d'ancienneté. La paroisse de Lausanne, dont les pasteurs avaient été nommés jusqu'alors par le gouvernement sur une double présentation de l'Académie et de l'autorité municipale, était rentrée à cette occasion dans le droit commun. Ce n'était pas là assurément un système idéal. (Digne du grand prix celui qui découvrira l'idéal en cette épineuse matière !) Le mode en question offrait du moins ce grand avantage de couper court à toute brigue et à toute manœuvre électorale. Faut-il s'étonner si, là encore, c'est le mauvais côté surtout qui frappe Vinet ? Il est vrai que, dans le cas particulier, son amitié pour le pasteur de Bâle était en jeu.

« Dois-je vous souhaiter dans ce pays ? » lisons-nous dans la

lettre tout à l'heure citée, où il parlait de son *Essai*. « Pour le pays, pour votre famille, sans doute. Pour vous, je ne sais. Pour moi, non : car vous ne seriez pas à Lausanne, et je ne vous verrais pas plus qu'à présent. Bien des gens, je crois, vous auraient souhaité dans une des chaires de Lausanne ; et c'est vraiment votre place, mais il n'y faut pas penser. Il ne faut pas même penser à voir les titulaires actuels (à qui je souhaite longue vie) dignement remplacés. Toutes les probabilités de l'avenir sont pour la décrépitude suppléée par l'inexpérience. La loi veut que Lausanne ait pour pasteurs des vieillards qui ne fonctionneront pas et des suffragants qui se renouveleront de six en six mois, dans la meilleure hypothèse. Il faut bien jouir et profiter de ce que nous avons. » Les faits n'ont heureusement pas justifié des prévisions aussi pessimistes.

C'est sans doute aussi par cette aversion croissante pour le système en vigueur que s'explique en partie la joie singulièrement tempérée avec laquelle Vinet accueillit la nouvelle que le pasteur de Bâle s'était décidé à profiter de son rang d'âge pour prendre un poste dans son canton d'origine. Précédemment, il l'avait plutôt encouragé à rentrer au pays; il l'avait même pressé de le faire. Encore à la fin de novembre 1841, à l'occasion d'un poste vacant aux portes de Lausanne, il lui avait écrit :

« Je ne sais point encore qui se présente. On ne le saura que tout à la fin. Il est probable que, parmi les concurrents, il y aura de vos aînés, mais cela n'est pas sûr. Ce qui l'est, c'est que vous êtes désiré à Lausanne, que vous y feriez grand bien, et que, jusqu'à un certain point, vous nous êtes *nécessaire*. Si ces considérations et d'autres plus personnelles vous déterminaient à vous présenter, vous avez encore le temps, mais exactement. »

Deux ans après, ce n'est plus le même langage. Peut-être Vinet estimait-il le pasteur de Bâle moins apte à occuper un poste de campagne qu'un poste de ville. Il est possible que cette impression ait contribué à lui faire envisager avec moins de satisfaction la prochaine installation de son ami dans la pa-

roisse rurale de Chésalles. Mais on ne peut s'empêcher de penser qu'il éprouvait un certain regret et, qui sait ? une secrète appréhension à le voir quitter une position ecclésiastique indépendante pour venir s'assujettir au régime vaudois. Il ne le dit pas en tout autant de termes, mais on le lit entre les lignes de cette lettre du 29 août 1843 :

« Cher ami, vous devez être étonné de n'avoir pas reçu de moi un seul mot en réponse à l'intéressante communication que vous m'avez faite. Dispensez-moi, je vous prie, d'une ennuyeuse explication ou plutôt, trouvez bon que je vous l'épargne, et que j'arrive d'emblée à mon objet, qui est de vous remercier de votre très bonne lettre. J'ai bien apprécié le mouvement d'amitié qui vous a porté à m'informer le premier du changement survenu dans votre situation ; j'ai bien senti, à cette attention empressée, que vous daignez me garder dans votre cœur une meilleure place que je ne le mérite. Je vous en remercie de tout mon cœur. Je devrais vous remercier aussi de ce qu'enfin vous nous revenez; je ne puis m'empêcher de m'en réjouir; je m'en réjouirai davantage encore quand il me sera prouvé par les faits et par la vue de votre contentement que vous avez pris le parti le plus convenable à tous vos intérêts. Ceci n'est pas l'expression d'un doute inquiet, encore moins d'un blâme relativement à la détermination que vous venez de prendre; cela signifie uniquement que mon jugement reste suspendu, et que je ne suis encore parfaitement au clair que sur l'excellence de votre intention. C'en est déjà assez pour me réjouir et pour vous féliciter; les bonnes intentions ne sont pas communes, et l'on est sûr d'être toujours en paix au sujet des résolutions qu'on a prises en présence de Dieu. Venez donc, cher ami, et que votre commencement soit bénî au nom de Celui que vous avez, dans cette occasion, voulu servir et glorifier. Venez, et puissé-je m'apercevoir que Chesalles n'est pourtant pas si loin de Lausanne que Bâle! Il me serait bien doux de vous voir souvent, et je crois que nous aurions, à chaque rencontre, bien des pensées à vider dans le cœur l'un de l'autre. Cette espérance m'est trop chère pour que j'ose m'y livrer tout à fait. »

Le désir de voir souvent son excellent ami de Lausanne n'é-

tait pas moins vif chez le nouveau pasteur de Chesalles. Aussi, depuis son retour au pays, ne se rendait-il jamais à la capitale sans aller passer une heure et, si possible, une soirée à la rue Saint-Etienne. Il y retrouvait l'ami des anciens jours, toujours souffrant, plus accablé de besogne que jamais, mais toujours affectueux et prenant une part cordiale à tout ce qui le concernait.

Vinet ne tarda pas à avoir la preuve de ce contentement au sujet duquel il avait semblé nourrir quelques doutes. Il put s'assurer que, malgré le contraste entre un centre intellectuel et religieux aussi important que la vieille cité du Rhin et la solitude champêtre d'un petit village de la vallée de la Broye, son ami n'avait pas l'air de trop regretter le parti qu'il avait cru devoir prendre. Ce dont il avait le plus souffert à Bâle, dans une situation qui offrait d'ailleurs tant de précieux avantages, c'était de n'être guère autre chose que prédicateur et président de quelques petites réunions de salon. Le plus bel auditoire, les relations les plus édifiantes, les plus fraternelles, avec quelques âmes d'élite n'avaient pu le dédommager de l'absence d'une vraie *paroisse*. Ce qui lui avait manqué, d'une manière plus sensible d'année en année, c'était l'occasion d'exercer *toutes* les fonctions du saint ministère, et de vivre en contact journalier avec la classe populaire non moins qu'avec ce qu'on appelle la bonne société. Voilà ce qu'il avait cherché en faisant le sacrifice de la position relativement privilégiée et des agréables relations de famille et de société qu'il s'était créées à Bâle ; et c'est ce qu'il se félicitait d'avoir retrouvé dans le voisinage de la petite ville, où, jadis, il avait fait ses premières armes comme soldat de Christ. Il ne se dissimulait certes pas les vices de la loi sous l'empire de laquelle il venait se placer en rentrant dans l'Eglise de son pays. Mais, se disait-il, si l'ancien régime à la bernoise n'a pu empêcher la vie chrétienne de se réveiller dans son sein, pourquoi la loi de 1839, qui n'était après tout qu'une autre édition, revue et non corrigée, des vieilles ordonnances, l'empêcherait-elle davantage de se développer et de porter ses fruits bénis ? Il avait cru pouvoir s'y soumettre d'autant mieux qu'en fait, malgré l'abolition de la

confession helvétique (depuis longtemps tombée en désuétude, d'ailleurs !) elle n'apportait pas de changement à la doctrine professée dans l'Eglise et sanctionnait expressément toutes les fonctions essentielles du ministère. Dans l'espérance de jours meilleurs, où l'Eglise jouirait de plus d'autonomie dans son domaine propre, il s'était donc mis joyeusement à l'œuvre. Le troupeau que Dieu lui avait confié lui causait une satisfaction véritable, et il pouvait se dire que son ministère n'y demeurait pas infructueux.

La façon toute différente dont le théoricien de Lausanne, « le moins *espérant* des hommes, » comme il s'est lui-même caractérisé, envisageait le présent et l'avenir, ne diminua du reste en rien le sympathique intérêt qu'il vouait à l'œuvre pastorale de son ami de Chesalles. Quand celui-ci, voulant contribuer pour sa part à couvrir les frais de la construction d'un nouveau lieu de culte dans sa paroisse, publia un choix des sermons qu'il avait prêchés à Bâle, Vinet ne fut pas des derniers à faire valoir par ses bons offices cette humble *Obole d'un pasteur*.

V

Les « jours meilleurs » ont fini, en effet, par se lever sur l'Eglise du canton de Vaud, mais après quelles tempêtes ! quels déchirements ! Au moment où s'inaugurait le nouveau temple de Chesalles, il semblait que l'Eglise elle-même fût sur le point de tomber en ruine. Ceci nous amène à la dernière phase des relations entre les deux amis et aux dernières lettres qu'il nous reste à communiquer.

L'histoire des événements de 1845 n'est pas encore faite d'une manière définitive. On n'a guère entendu, jusqu'ici, que l'une des cloches. Ce n'est ni le lieu ni le moment d'entreprendre le travail complémentaire qui devra se faire un jour ou l'autre. Pour l'intelligence de ce qui suit, il suffira de rappeler que S. Vuilleumier a été du nombre des pasteurs et ministres qui retirèrent individuellement, au bout de quelques jours, la démission qu'ils avaient donnée collectivement, sous l'empire d'un sentiment bien naturel, mais un peu confus, de

solidarité fraternelle, à la suite des fameuses assemblées pastorales de l'Hôtel de ville de Lausanne. Il fut un des derniers à la retirer, et ne le fit qu'après longue et mûre réflexion. « Plusieurs, avait dit Vinet avec infiniment de raison, dans un article de journal paru quelques jours auparavant, plusieurs ont sans doute fait un plus grand sacrifice en rentrant que s'ils étaient restés dehors. Ils avaient cédé à l'entraînement, et c'est maintenant qu'ils cèdent à une véritable conviction, juste ou erronée. Au milieu de circonstances aussi difficiles, nous comprenons ce que doivent coûter les déterminations les plus diverses : nous l'avons déjà dit, l'essentiel n'est pas, à nos yeux, qu'on se sépare en masse, ni même en grand nombre, mais que toutes les positions se prennent dans une entière liberté¹. »

S. Vuilleumier a toujours considéré sa démission, donnée sans pleine et intime persuasion, comme une des plus lourdes fautes qu'il eût à se reprocher, — vrai coup d'épée, disait-il, donné à la façon de saint Pierre, — et le retrait auquel sa conscience l'avait constraint après une résistance de plusieurs jours, comme une expiation douloureuse, mais bien méritée. Rien ne pouvait être plus pénible à son cœur que la pensée d'affliger par cette démarche quelques-uns de ses amis les plus chers, et avant tous les autres Vinet, dont l'image vénérée lui fut sans cesse présente pendant ces jours et ces nuits d'agonie. Son unique mais puissante consolation était le sentiment d'être rentré en paix avec lui-même et d'avoir recouvré la joie de sa communion avec Dieu. Quant à l'opprobre qui pesait sur lui au jugement de certains hommes, sa conscience lui disait qu'il n'est pas de ceux qui déshonorent aux yeux du Sauveur. Il n'en souffrait pas moins cruellement de se sentir isolé de tant de frères qu'il honorait du fond du cœur et qui avaient bien voulu jusque-là lui témoigner quelque amitié. Aussi, quelle ne fut pas sa joie quand, au commencement de décembre, en dépouillant son courrier, ses yeux tombèrent sur une adresse dont les caractères lui étaient depuis longtemps

¹ Du 24 novembre 1845. Cité par Rambert, p. 549.

familiers, et qu'en décachetant cette lettre, accompagnée d'une brochure, il lut ce qui suit :

« Cher frère et ami,

» Je ne sais si vous aurez eu le loisir de vous apercevoir que j'avais gardé le silence avec vous au milieu de vos préoccupations, et depuis la décision qui probablement y a mis fin. Je puis bien vous assurer que j'ai pensé à vous, ou plutôt que vous avez été, vous et les vôtres, dans la pensée et dans le cœur de nous tous. J'ai su le parti que vous aviez pris, mais je n'ai point connu, avant ce moment-là, les angoisses que vous avez éprouvées. Rien ne me les avait fait prévoir. Je comprends votre résolution, et j'en honore sincèrement le principe, sans partager les vues qui vous l'ont fait prendre. Vous verrez dans l'écrit que je vous envoie¹ quelles sont les miennes. Que n'ont-elles été depuis longtemps celles de notre clergé? Leur évidence m'accable jusqu'à me décourager. C'est quelque chose de bien fort que ce qui peut les obscurcir. Je ne dis pas cela pour vous. Démissionnaires ou non démissionnaires, tout le monde y est opposé. J'ai pourtant la confiance qu'avec le secours du fait, le principe triomphera dans tous les esprits.

» Il est très vrai, mon cher ami, que je voudrais vous voir ailleurs que dans l'église au nom de laquelle on persécute, et qui a les préférences des persécuteurs. Mais il est certain que ce n'est pas de votre aveu qu'on lui emprunte son nom et qu'on s'en prévaut contre les nouveaux dissidents. Je sens profondément aussi tout ce qu'a dû exercer d'empire sur un cœur tel que le vôtre la pensée d'un troupeau à paitre et à défendre. Je m'explique donc et j'honore votre détermination ; je vous aime en frère comme en ami, et c'est essentiellement pour vous le dire que j'ai pris la plume ; car je vous écris de mon lit, et ne suis pas en état de faire une longue lettre. Ajoutez à celle-ci, par la pensée, mille tendres amitiés pour vous et

¹ C'étaient les *Considérations présentées à Messieurs les ministres démissionnaires par un ministre démissionnaire*.

pour les vôtres, et quand vous le pourrez, donnez-moi de vos nouvelles. Adieu.

» Votre bien affectionné VINET.

» Je ne suis qu'indisposé¹. »

Il n'y avait qu'un disciple de Jésus aussi authentique que celui-là pour savoir, en dépit d'une divergence d'opinion aussi accentuée, parler ainsi du cœur au cœur. Ce verre d'eau fraîche, venant d'une telle main, — il n'en fallait pas davantage pour faire oublier à celui à qui il était offert les amertumes dont lui et ses collègues, rentrés comme lui dans *l'établissement*, étaient presque journellement abreuvés par certains démissionnaires de la veille et tels de leurs partisans. Rien, il est vrai, si le témoignage de leur conscience ne leur eût suffi, n'aurait pu être plus propre à confirmer les ministres rétractants dans la détermination qu'ils avaient prise, que les durs reproches et les épithètes blessantes qu'on leur prodiguait dans ces lettres, tant anonymes que signées. Il n'était pas difficile, en effet, de remarquer que ces récriminations étaient d'autant plus véhémentes que leurs auteurs devaient se sentir moins purs de toute arrière-pensée politique, de toute velléité contre-révolutionnaire.

D'autant plus vif, d'autant plus persistant était chez le pasteur de Chesalles le regret de ne pouvoir entrer dans les vues de son illustre et fidèle ami, de ne pouvoir, malgré ses écrits qui lui étaient bien connus, se pénétrer de la conviction si vive qui le remplissait touchant les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Mais il avait beau faire : il ne parvenait pas à se persuader que la séparation radicale des deux sphères, non plus que leur confusion traditionnelle, fût l'état de choses idéal. Ce qu'il comprenait moins encore que ces deux solutions extrêmes, c'était le rêve qui hantait alors bon nombre de démissionnaires, celui d'une sorte d'église indépendante, se constituant à sa guise, mais avec la prétention de s'unir ensuite à l'Etat par une espèce de concordat. En attendant d'y voir plus clair, il vivait au jour

¹ La lettre ne porte pas de date, mais elle parvint à son adresse le 6 décembre.

le jour, continuant dans sa paisible paroisse, qui lui donnait les preuves d'attachement les plus touchantes, à vaquer à son office en temps et hors de temps, remerciant Dieu pour chaque dimanche où il lui était permis d'annoncer publiquement, une fois de plus, la seule chose qu'un saint Paul voulût connaître : Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié. — Quant à son avenir personnel, il lui était absolument voilé. Il n'était même pas loin de prévoir telle éventualité qui le forcerait, non pas à démissionner, mais à se laisser destituer. Avec cela, sa foi en Celui qui peut tirer le bien du mal demeurait entière ; « mais, disait-il dans la lettre où il épancha son cœur dans celui de Vinet, je vous en supplie, lorsque vous aurez le temps de m'écrire deux lignes, si vous pouvez jeter quelque lumière sur mon sentier par un conseil, un avis, une direction, faites-le. »

La réponse se fit attendre quelques semaines. Dans l'intervalle, les événements avaient marché à grands pas, et les situations respectives y avaient gagné en netteté. En dépit de ses significatives réserves des premiers jours, Vinet ne pouvait pas ne pas épouser chaudement la cause des démissionnaires qui était en définitive la sienne. Ceux-ci à leur tour, quelque répugnance qu'ils y eussent, ne pouvaient faire autrement que d'entrer toujours plus en plein dans la voie qu'il leur avait tracée dans ses *Considérations*. Ils y étaient poussés par la logique de leur acte. Ils l'étaient aussi, il faut bien le dire, par le gouvernement lui-même, qui, malgré l'incontestable habileté de l'homme d'Etat qu'il avait à sa tête, se laissa emporter à plus d'une mesure qu'on eût pu croire dictée par le dessein prémedité, sous couleur de défendre l'Eglise nationale, de favoriser l'éclosion d'une église libre.

Le ton général de cette seconde lettre de Vinet, une des plus longues qu'il ait écrites à son correspondant, ne pouvait plus être le même que celui de la précédente. On sent qu'une barrière s'est dressée entre eux. Non pas, certes, que dans ces pages ne se fassent entendre les accents émus, pathétiques même, d'un cœur toujours aimant, qui, dans le frère engagé, selon lui, dans la voie d'une funeste erreur, ne pouvait ni ne voulait cesser de chérir et de respecter l'ami des bons et des

mauvais jours. Mais c'en est fait de l'abandon de jadis. Le ton est plus contenu ; la note plus grave, plus sévère, plus doctrinaire aussi ; car Vinet, cette fois, discute. Il plaide et il prêche tour à tour ; par moments, tranchons le mot, il sermonne. Il n'est pas jusqu'au style qui ne se ressente du changement survenu : on a l'impression que les mots ont été pesés ; le langage est moins simple, moins familier ; il lui arrive même de prendre une allure oratoire. Voici du reste cette réponse dans toute sa teneur ; elle est datée du 6 février 1846.

« Cher frère et ami,

» Il y a longtemps que je vous ai écrit une réponse ; mais n'en étant pas content, je l'ai supprimée, et je vous écris de nouveau.

» Avant tout, je vous remercie de votre lettre, où vous êtes, pour moi, excellent comme toujours. Je vous remercie de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner. Je vous remercie enfin de tout ce que votre lettre renferme de chrétien et d'édifiant. J'ai regret de devoir vous répondre fort à la hâte. Veuillez prendre dans la meilleure part possible la forme comme le fond de cette réponse, et lisez, entre les lignes, tout ce que les lignes elles-mêmes ne vous disent pas de ma tendre amitié et de ma sympathie.

» Vous ne pouvez douter que tout en étant bien convaincu de la pureté de vos motifs et de la conscience que vous mettiez à voire démarche, je n'aie vu avec peine votre rétractation. En elle-même d'abord, et puis dans ses conséquences. Quant aux conséquences, elles sont d'autant plus considérables que vous êtes plus haut placé dans l'opinion du public. Quant à la démarche, mon chagrin n'est pas précisément que vous soyez revenu sur vos pas ; il était honorable, puisque vous croyiez vous être trompé, de convenir de votre erreur et de la réparer. La question est de savoir si vous vous êtes trompé le 12 novembre en démissionnant, ou le¹... en retirant votre démission.

» A coup sûr, allez-vous me dire, j'ai mal agi le 12 novembre,

¹ La date est laissée en blanc. Lisez le 29.

puisque je n'étais pas réellement convaincu. Mais il se peut que le 12 novembre vous ayez pris le bon parti sans être assez convaincu que c'était le bon parti. A prendre *l'acte en soi*, je le crois bon, très bon. Il n'a d'autre défaut que d'être venu trop tard. Il devait se faire en 1839, lors de la loi. A mon point de vue, il eût dû même se faire plus tôt. Mais je me place au point de vue des partisans de l'union, et non au mien.

» A ne consulter que la logique, on pourrait dire que tous les actes du pouvoir qui sont survenus étaient enveloppés dans le principe sur lequel repose la loi de 1839, et qu'accepter la loi, c'était d'avance accepter tout le reste. Mais cela n'est bon à dire qu'à ceux qui auraient distinctement reconnu, en 1839, la nature et la portée du principe de la loi; et je dois supposer, pour l'honneur, non de la pénétration, mais du caractère de nos ministres, qu'ils n'ont pas compris tout ce qu'impliquait logiquement le principe de cette odieuse loi.

» Je dois supposer qu'en l'acceptant, ils ont réservé les droits de Jésus-Christ sur l'Eglise, l'intégrité du ministère, l'inviolabilité du sanctuaire, et la distinction entre l'Eglise et l'Etat. C'est supposer beaucoup, mais les faits ultérieurs semblent prouver que ce n'est pas trop supposer.

» Or, tous ces principes, non seulement le pouvoir les a foulés aux pieds, mais il les a expressément, hautement, officiellement désavoués. Il a commenté ses actes par ses maximes et ses maximes par ses actes. Il a maintenu tout ce qu'il avait fait, il l'a maintenu contre le jugement des Classes, il a déclaré que ce qu'il avait fait, il le ferait encore, et que sa conduite passée servirait de règle à sa conduite future.

» Là-dessus, que devaient faire les pasteurs? Les pasteurs ne pouvant plus désormais exercer leur ministère, remplir leurs missions dans des conditions normales, devaient cesser d'être les fonctionnaires de l'Etat.

» L'union avec l'Etat n'est point un *dogme*, j'imagine, mais un simple fait, un accident. Cette union n'est pas essentielle à la notion d'Eglise; l'Eglise, séparée de l'Etat, n'en est pas moins l'Eglise; on ne se sépare pas de Dieu en se séparant de l'Etat; on ne sort pas de l'Eglise en sortant de l'Eglise de l'Etat : les pas-

teurs et les laïques, les chrétiens en général peuvent sans crime cesser d'être en rapport, comme tels, avec l'Etat. L'union *quand même* serait une impiété, à moins qu'on ne regarde l'Etat comme un prophète inspiré; il y a donc des limites où l'union cesse de plein droit. Je me demande où vous placez ces limites, si vous croyez que le gouvernement ne vous les a pas fait atteindre?

» Mais ce n'est pas devant vous, cher ami, que je dois longuement plaider cette cause. Vous avez, non pas seulement le 12 novembre, mais beaucoup plus tard, longtemps après votre retour dans l'*établissement*, vous avez professé les mêmes principes. Vous avez, de concert avec Mellet¹ et quelques autres, demandé à l'Etat des *garanties*, à défaut desquelles vous ne pouviez pas, disiez-vous, rester à son service. Il vous les a refusées; il vous a dit que, si on touchait à la loi, ce serait pour la rendre encore plus gouvernementale, pour en ôter ce qui, dans son dispositif, peut ressembler à des garanties. Voilà sa réponse, sa réponse publique: et vous êtes resté!

» Vous lui disiez noblement que vous aviez *horreur* de la persécution; que vous ne pouviez rester au service d'une église qu'on soutiendrait, qu'on défendrait par la persécution. Il a continué à persécuter; il annonce des persécutions nouvelles; il abandonne à d'ignobles ou violents outrages le culte de vos frères; il dissout par la force leurs assemblées; il vous persécute vous-même en vous donnant pour compagnons d'œuvre, pour collègues dans vos classes, des hommes de son bon plaisir, sans études, sans mœurs, sans doctrine et, quoi qu'il en soit, appelés au ministère national en dépit de la loi, — et vous restez!

» Je m'y perds.

» Vous vous êtes, comme R. Mellet (que j'aime et vénère du fond du cœur) laissé fasciner par l'idée de la *paroisse*, et elle vous a fait oublier l'*Eglise*, qui est la grande paroisse du Seigneur. C'est, permettez-moi de vous le dire, un véritable esclavage de la glèbe; le Seigneur est partout, et il peut faire

¹ Rodolphe Mellet, pasteur à Thierrens, qui était de la même Classe que le pasteur de Chesalles.

fleurir le désert. Les Hébreux, dans la brûlante solitude du Sinaï, ne voyaient que sables, rochers et un ciel d'airain : à la voix de Moïse (et notre Moïse est plus grand que le leur) le ciel répandit de la manne, et les rochers fendus donnèrent des eaux. Où donc est votre foi, qui, si souvent, a fait honte à la mienne ? Je ne vous connais plus. Ou plutôt, je vous reconnais. Je reconnais un de vos excellents côtés, celui de la sensibilité et de l'affection. C'est par elles seulement que vous pouviez devenir esclave de la glèbe. Mais, de grâce, ne mettez pas vos impressions (quelque aimables qu'elles soient) à la place de vos principes, à la place de votre foi. Les impressions sont une sorte de *vue*, et c'est par la *foi* que nous devons marcher. Sans les principes, sans la foi, qui est le principe chrétien, nous ne pouvons que nous égarer. Ne dites pas : je ne dois pas sacrifier le certain à l'incertain, ma paroisse à une idée : il n'y a rien d'*incertain* à suivre Dieu, et sa volonté n'est pas une *idée*. Laissez-lui les suites ; celles-là dont vous vous souciez, tout comme les autres dont vous ne vous souciez point. Il saura bien vous rendre une paroisse, et bénir votre paroisse actuelle par votre absence, comme il pourrait la bénir par votre mort. Qui, d'ailleurs, vous dit de la quitter ?

» Je parlais de la *vue* : la vue vous est-elle complètement refusée ? Nous assistons, je l'espère, à un second Réveil. L'esprit d'opposition et de politique n'a pas pu ne pas s'y mêler ; mais, de jour en jour, les troupeaux ou les motifs s'épurent. Il ne restera à la fin, quant au personnel, que ce qui doit rester ; mais le noyau, d'abord restreint, grossira. L'Eglise libre a un avenir dans l'Eglise universelle et dans la nation. Il lui est réservé peut-être de sauver le pays.

» Ne me parlez pas de *salons*, et n'écoutez pas de vains bruits. Comment voulez-vous qu'on évite les salons ? Et qu'importe, pourvu que le pauvre, comme j'en suis témoin, y soit invité, bien venu et honoré ? L'Eglise libre aspire à la grange et au plein air, en attendant qu'elle ait des chapelles. Les faits individuels vous affectent trop. C'est prendre l'anecdote pour l'histoire. Croyez-vous que toutes les individualités me plaisent dans cette affaire ? Pas plus que toutes les idées. Celle à laquelle on

s'acharne, d'une église nationale-libre, me déplaît beaucoup. Ces arrière-pensées de réunion, ces vastes plans d'organisation en vue d'un avenir qu'il ne faut ni prévoir ni souhaiter, cette grande mécanique, ces engins multipliés pour, en fin de compte, planter un clou, tout cela, je vous l'avoue, me fait tristement sourire ; mais je tâche de m'élever au-dessus de ces impressions, et je vous prie d'en faire autant.

» Quant au gouvernement, à l'Association patriotique, au peuple en général, leurs allures sont pour moi un objet d'étude plutôt qu'un sujet d'irritation. Elles sont l'expression d'un état des esprits très déplorable, mais très digne d'être pris en considération, puisqu'il est général. C'est une crise encore plus qu'une guerre. Ces hommes sont poussés par une force immense, et ne font pas ce qu'ils veulent. Le pays est désaffectionné du christianisme ; voilà le fait. Une Eglise nationale chrétienne est un contre-sens dans ce pays-ci, et probablement ailleurs. Le malheur est qu'une vérité si évidente échappe encore à tant d'esprits qui devraient, les premiers, en être frappés. Nous sommes juifs sur ce point à un degré étonnant ; l'on dirait que Jésus-Christ n'a rien dit à la Samaritaine auprès du puits de Jacob, et que le mot d'église n'est qu'un mot.

» Cher ami ! tant que vous ne m'avez pas dit : *parlez*, je me suis tu. Je parle aujourd'hui parce que vous le voulez. Je l'ai fait avec une rudesse de ton, très involontaire, et sur laquelle sûrement vous ne prendrez pas le change. Je ne vous ai pas prêché ce qu'on appelle, habilement plus que loyalement, mon *système*. Je suis pourtant bien convaincu que le point de départ de toute vérité, en matière ecclésiastique, n'est que là ; mais j'ai cru devoir m'en séparer dans cette lettre ; j'ai parlé en *unioniste*, et je vous ai demandé : peut-on l'être à tout prix ? peut-on accepter l'Etat pour évêque ? peut-on sacrifier sa qualité de fonctionnaire de l'Eglise à celle d'employé de l'Etat ? peut-on se laisser protéger par la persécution ? peut-on souscrire, en religion, à l'abominable doctrine de la divinité du peuple ? Poser ces questions, ce n'est pas faire du *système*.

» Quelque parti que vous preniez, croyez que mon cœur est tout à vous. Je connais votre conscience ; j'ai foi à vos inten-

tions; je croirai jusqu'au bout à votre droiture. Mais j'espère aussi que vous examinerez, avec toute votre raison, la grande question sur laquelle nous sommes divisés.

» Offrez mes compliments affectueux à M^{me} Vuilleumier. Recevez, pour elle, pour vous-même, pour vos enfants, pour vos proches, tous nos meilleurs vœux, et croyez-moi votre affectionné frère et ami, VINET. »

L'ex-démissionnaire de Chesalles avait prié son ami de répandre, si possible, quelque lumière sur son sentier. Au point où les choses en étaient venues à ce moment, trois mois après les fatales journées de novembre, cette lettre acheva, en effet, de l'éclairer, quoique dans un sens différent de celui que Vinet eût souhaité, sur le parti qu'il avait à prendre. Il n'y avait plus désormais pour lui de choix possible qu'entre ces deux alternatives :

Ou bien, accepter la position peu enviable que lui faisait, quant au présent, sa rentrée dans l'Eglise nationale; l'accepter avec tous les déboires, tous les sacrifices, toutes les croix qu'elle lui imposait, avec tous les jugements sévères, souvent aveugles, auxquels elle l'exposait de la part du monde et, ce qui était plus douloureux, d'une partie du public religieux, mais aussi, avec tout le bien qu'elle lui permettait de faire encore au milieu du peuple qui était le sien et qui souffrait, sans y comprendre grand'chose, de ce conflit entre ses gouvernants et une fraction importante de son clergé; l'accepter sans renier jamais les sentiments que, de concert avec plusieurs frères, il avait professés dans la pétition signée à Thierrens, sans renoncer au désir et à l'espoir de voir s'établir entre l'Etat et l'Eglise un mode de vivre plus normal, tout en reconnaissant qu'il y avait eu de leur part un excès de candeur à demander cette réforme en pleine crise, à un gouvernement qui venait, pour parler avec Rainbert¹, d'être « mis en demeure d'abdiquer ou de se montrer le plus fort; » la subir enfin, cette épreuve qui était un martyre comme un autre, en se résignant à attendre patiemment l'Eternel sur le chemin de ses jugements.

¹ *Alex. Vinet*, p. 547.

Ou bien, entrant résolument dans les voies de la dissidence, donner raison à tous égards à Vinet, dont la réponse, réduite à ses termes les plus simples, revenait à dire : La démission, malgré l'esprit d'opposition politique qui ne pouvait pas ne pas s'y mêler, a été en soi un bien. En retirant la vôtre, quoique agissant selon votre conscience, vous pourriez bien vous être trompé; erreur d'autant plus regrettable que vous jouissez de plus de considération. — L'union avec l'Etat n'est pas pour l'Eglise une condition d'existence *sine qua non*; il est des limites où, pour le chrétien, elle cesse de plein droit. Or, les faits démontrent que l'exercice du saint ministère est devenu impossible dans ce pays sous le régime de l'union. — La seule chose qui puisse expliquer votre persistance à rester dans l'établissement national, c'est le souci de votre paroisse et l'antipathie que vous inspire le christianisme de salon. Mais, faire passer cet amour de la paroisse avant celui que vous devez à l'Eglise universelle, c'est mettre vos impressions personnelles à la place de votre foi, et quant au caractère plus ou moins aristocratique qui vous offusque dans l'Eglise libre naissante, vous vous laissez trop affecter par des faits particuliers au-dessus desquels il faut savoir s'élever. — Les Eglises nationales ont fait leur temps; notre peuple, en particulier, est désaffectionné du christianisme; il n'y a de salut pour l'Eglise et pour le pays que dans la séparation.

Sur un point essentiel, Vinet prêchait un converti : c'est en ce qui concerne le principe de la distinction entre l'Eglise et l'Etat, et les droits spirituels de Jésus-Christ sur la première. Pas plus que lui, le pasteur national de Chesalles n'entendait être *unioniste* à tout prix, ériger l'Etat en prophète et le peuple en divinité. Mais, sur les autres points, il avait la douleur de constater une divergence de conception et d'appréciation qui l'empêchait décidément d'embrasser le parti auquel Vinet eût voulu le convertir. Même abstraction faite du « système » qui, partant d'une notion trop rétrécie, à son sens, de l'Etat et de l'Eglise, élevait la séparation à la hauteur d'un dogme; à s'en tenir au point de vue de l'union, qui était le sien et auquel Vinet déclarait expressément s'être placé dans sa réponse, il

lui était impossible de découvrir dans les considérations qui lui étaient présentées d'une manière si impressionnante, si éloquente, des motifs urgents de se retirer de l'Eglise établie.

Certes, il n'avait pas été plus insensible qu'un autre aux vexations du gouvernement révolutionnaire à l'endroit du clergé, puisqu'il avait à plus d'une reprise protesté contre elles. Mais il ne voyait pas que la situation de l'Eglise comme telle en eût été foncièrement modifiée. Etait-il réellement interdit aux pasteurs vaudois de remplir les fonctions essentielles du ministère évangélique ? et même, sauf dans quelques centres où les têtes étaient plus échauffées qu'ailleurs par la fièvre révolutionnaire, étaient-ils obligés de s'interdire tout culte extra-officiel dans le genre de ce qu'on était convenu d'appeler les oratoires ? Son expérience personnelle et celle de nombre de ses collègues ne l'autorisaient pas à répondre affirmativement.

Si le peuple, dans son immense majorité, avait refusé de suivre le mouvement, si la démission en masse de ses ministres demeurait pour lui une indéchiffrable énigme, si même il assistait trop passivement aux scènes d'intolérance dont les nouveaux dissidents étaient çà et là les victimes, fallait-il se laisser affecter par ces faits au point d'y voir une preuve de désaffection à l'égard du christianisme lui-même ? A cet égard encore, la connaissance personnelle que le pasteur de campagne avait acquise de la population des campagnes et de ses dispositions religieuses ne lui permettait pas de porter sur le pays un jugement aussi sommaire, non plus que de rendre le peuple dans son ensemble responsable de tous les faits et gestes de ses mandataires actuels. Ce dont le pays était désaffectionné, peut-être, c'était la manière dont le christianisme lui avait été trop souvent présenté.

L'intérêt de la paroisse avait joué sans doute un grand rôle dans les déterminations des ministres venus à résipiscence ; mais ils avaient peine à comprendre le grief qu'on leur en faisait en essayant d'établir une antithèse entre la *paroisse* et l'*Eglise*. En se dévouant à sa famille, un père trahit-il pour cela les intérêts de l'humanité ? Où sont d'ailleurs dans l'Ecriture, qu'on semblait un peu trop perdre de vue au milieu de tous

ces raisonnements sur les droits de l'Eglise et la « dignité » du pastorat, où sont les passages qui commettent au pasteur la conduite et la défense des intérêts généraux de l'Eglise? Combien, au contraire, qui le somment de veiller sur le troupeau qui lui a été confié! Et, au dernier jour, de quoi lui sera-t-il demandé compte? des « âmes de sa pâture » ou de l'Eglise en général? Il peut y avoir sans doute, il y a certainement des hommes que Dieu appelle d'une façon spéciale à prendre en main les intérêts de l'Eglise abstraiteme nt parlant et à revendiquer les droits de cette grande et idéale paroisse du Seigneur dont les églises territoriales ne sont que de fragmentaires et bien imparfaites représentations. Mais est-ce là au premier chef l'œuvre du pasteur? Et si l'homme de la pratique, à force de s'affectionner à son église locale, est exposé à devenir « un esclave de la glèbe, » les théoriciens, eux, à force de planer sur les ailes d'une idée favorite au-dessus de la terre ferme des réalités historiques, ne courrent-ils pas le risque d'aller s'égarer dans les nuages de l'utopie?

Mais ce qui fut le plus sensible à l'ami de Vinet, c'était le reproche d'avoir mis ses impressions personnelles à la place de ses principes et de sa foi. Lui qui se reprochait précisément d'avoir cédé à ses *impressions*, aux dépens de son sens intime, le jour où il avait apposé sa signature à l'acte de démission, et qui l'avait ensuite retirée afin de redevenir fidèle à lui-même! Quant à la foi, hélas! il n'avait fait que trop l'expérience, en ces temps troublés, de l'infirmité de la sienne. Il ne pouvait donc que remercier son fidèle moniteur de lui avoir rappelé que ce n'est pas par la *vue* que l'enfant de Dieu doit marcher, et qu'il ne doit pas craindre, quand il le faut, de sacrifier le certain à l'*incertain*. Mais après cela, il lui était bien permis de demander s'il n'avait pas pour le moins autant besoin de *foi* pour marcher dans la voie douloureuse qu'il avait choisie par devoir, que ses frères démissionnaires pour avancer et se maintenir dans la leur, et il pouvait se rendre le témoignage qu'il n'eût pas persisté un jour dans le chemin où il était entré, s'il n'avait eu et n'avait encore l'intime conviction d'y suivre Dieu et sa volonté.

Loin de lui la pensée de se constituer en juge de la façon dont ses frères avaient compris leur devoir. La volonté de Dieu, à son égard à lui, était qu'il continuât à le servir jusqu'à nouvel ordre dans les vieux cadres, si disloqués qu'ils fussent pour l'heure. Il sentait que là était sa place, au milieu des enfants de son peuple ; peuple chrétien quoi qu'on en dise, mélangé sans doute, entaché de bien des misères morales et, au surplus, souffrant des suites d'une crise d'âge qui réclamait, comme toutes les affections de ce genre, des soins et un traitement particuliers, mais nation chrétienne malgré tout.

L'évangéliser, ce peuple, avec plus de zèle, plus d'abnégation encore que par le passé, en restant avec lui dans la vieille église de ses pères, et en se mettant si possible encore plus à sa portée, c'était aussi, à ses yeux, un moyen plus direct, plus efficace de faire son éducation ecclésiastique, que de se joindre à l'une ou l'autre des *ecclésioles* qui commençaient à se constituer à part et qui, en vertu de leur origine sinon de leur principe, étaient condamnées pour longtemps à avoir peu de prise sur le peuple dans son ensemble. Car, sur ce point, le doute n'était pas possible : l'éducation ecclésiastique du peuple vaudois restait à faire. S'il était depuis trois siècles *réformé* quant à la doctrine et au culte, il ne l'était pas quant à la vie ecclésiastique. Il fallait lui enseigner à tirer les conséquences pratiques de la distinction, théoriquement connue et admise, entre le citoyen et le croyant. Il fallait non seulement lui faire comprendre, mais lui faire désirer un état de choses où l'administration de l'Eglise ne serait plus, comme sous Leurs Excellences de Berne, l'affaire exclusive du gouvernement et du clergé, mais où les membres adultes de l'Eglise auraient voix au chapitre, où le principe protestant du sacerdoce universel cesserait d'être lettre morte. Vingt années de leçons de choses et de discussions sans trêve n'avaient pas été de trop pour faire pénétrer ces vérités, en apparence élémentaires, dans l'esprit des ministres. Et encore ! n'était-ce pas l'un de ces derniers, et des plus distingués, et des plus ardents ensuite à pousser à la démission, qui naguère, lorsqu'on élaborait l'avant-projet de la loi ecclésiastique, ne s'était élevé qu'avec

trop de succès contre « l'intervention des laïques » dans les affaires d'église? Comment s'attendre dès lors à voir le peuple prendre du jour au lendemain fait et cause pour l'autonomie de l'Eglise dans ses rapports avec l'Etat, alors surtout que cette question, déjà assez complexe en elle-même, se compliquait encore fatallement de politique!

Ces réflexions suggérées par la lettre de Vinet ne sont pas de notre crû, nous ne sommes pas sorti de notre rôle de rapporteur. Elles sont le fidèle reflet des idées et des sentiments de celui à qui cette lettre était adressée, et tirées, pour la plupart, presque textuellement, d'un projet de réponse de sa main, qui est resté en portefeuille.

Aux raisons qui précèdent il eût pu ajouter que le radicalisme ecclésiastique, auquel Vinet aurait voulu le gagner, répugnait non seulement à sa nature conservatrice, à son instinct historique, à son tempérament multitudiniste, mais au caractère particulier de sa piété. Il y avait, est-il besoin de le dire? accord parfait entre ces deux hommes sur l'objet suprême et les principes fondamentaux de la foi évangélique. En particulier, l'un pas plus que l'autre n'aurait compris une foi dans laquelle l'élément religieux et l'élément moral n'auraient pas été indissolublement unis. Il n'en est pas moins vrai qu'ils représentaient deux types de piété distincts, et que cette nuance n'a pas laissé d'influer sur leur conception ecclésiastique. Les expériences personnelles qui, au temps de sa jeunesse, avaient amené S. Vuilleumier à ce qu'on peut appeler sa conversion, lui ont toujours, dans la foi et la vie du chrétien, fait mettre l'accent sur l'humble et ferme *confiance* en la révélation de l'amour miséricordieux de Dieu, de ce Dieu de l'Evangile qui, pour l'amour du Fils unique, reçoit en grâce ses enfants égarés mais repentants, leur donne par son Esprit le vouloir et la force de marcher en nouveauté de vie, et, par sa sage, sa paternelle providence, fait concourir toutes choses au bien de ceux qui l'aiment en même temps qu'à l'avancement de son règne sur la terre. A ce point de vue, qui se place au centre même de la révélation salutaire de Dieu en Jésus-Christ, les questions de forme et de constitution ecclésiastique restaient au second plan.

Elles ne pouvaient avoir pour lui l'importance capitale qu'elles devaient acquérir de plus en plus aux yeux de son ami. La « conversion » de ce dernier avait été, comme on le sait, bien moins un retour du monde à Dieu, qu'un passage de la croyance héréditaire à la conviction personnelle, de la foi d'intelligence à la soumission du cœur. Dès lors la foi digne de ce nom lui est apparue principalement sous l'angle de la *fidélité à la vérité* reconnue et acceptée. Et cette obéissance de la foi il l'étendait non pas seulement aux devoirs qui s'imposent à la *conscience de tout croyant* qui prend au sérieux sa vocation céleste, mais encore, et à titre égal, aux conséquences que la vérité chrétienne implique pour la *pensée individuelle*. La réflexion et le raisonnement l'ayant amené à la conclusion que l'indépendance réciproque de l'Eglise et de l'Etat n'est rien de moins qu'un corollaire de la révélation évangélique, il n'était que conséquent en érigeant pour son compte la séparation en article de foi et en conformant sa ligne de conduite à cette conviction personnelle. Mettre au service de cette « vérité » toutes les ressources, toute l'autorité de son admirable talent, c'était son droit et son devoir; mais n'était-ce pas en dépasser la limite que de mesurer à sa propre aune la *foi et l'obéissance* de ceux de ses frères qui, à tort ou à raison, ne pouvaient partager sa conviction sur ce point?

N'oublions pas, enfin, pour nous expliquer le dissensément qui s'est produit entre les deux amis, de constater que si l'un et l'autre avaient subi l'influence du *Réveil*, cette influence aussi ne s'était pas exercée sur eux exactement dans le même sens ni dans le même esprit. C'était principalement le Réveil anglo-français qui avait agi sur Vinet, et contre lequel il éprouva ensuite le besoin de réagir à divers égards. Vuilleumier, influencé plutôt par le Réveil sous sa forme indigène, s'était trouvé en outre, par tradition de famille et plus encore depuis son mariage à Bâle, en rapports suivis avec le piétisme morave. Or il est connu que de toutes les formes diverses qu'a revêtues le piétisme, la communauté des Frères est celle qui, de tout temps, a professé le plus de respect et manifesté le plus d'égards pour les églises établies. « Ne les détruis pas, est sa devise,

car il y a là une bénédiction ! » N'est-ce pas pour cette raison que les réunions moraves avaient trouvé grâce aux yeux mêmes du doyen Curtat dans ses fameuses brochures sur les Conventicules ?

Quoi qu'il en soit, le pasteur de Chesalles s'était mis par deux fois en devoir de s'expliquer vis-à-vis de son ami de Lausanne, en réponse à la lettre si pressante et si détaillée du 6 février 1846. Les deux fois il s'était ravisé. Il ne pouvait prendre sur lui de laisser la polémique ecclésiastique pénétrer dans le sanctuaire de l'amitié. L'un et l'autre ayant maintenant leur siège fait, il ne voulait pas se placer sur le terrain d'une discussion désormais stérile qui, s'avivant et s'aigrissant de réplique en duplique, eût pu devenir le tombeau de leur mutuelle affection. Aussi, la première impression passée, et le besoin de plaider *pro domo* apaisé, il résolut d'écrire à Vine^e une lettre conforme à ces sentiments. « Le besoin de mon âme, disait-il, est de ne pas vous laisser croire que mon long silence tienne à quelque refroidissement de l'amitié que je vous ai vouée ; et de vous supplier de ne pas cesser d'avoir pour moi un peu de l'ancienne affection que vous m'avez si souvent témoignée. Pourquoi la question ecclésiastique nous diviserait-elle ? Ce n'est pas elle qui nous a rapprochés et liés. »

Cette lettre devait être la dernière qui s'échangea directement entre les deux amis, absorbés qu'ils étaient, chacun de son côté, par les devoirs écrasants que les circonstances leur imposaient. Mais les relations amicales entre Lausanne et Moudon (où S. Vuilleumier, tout en continuant à desservir les trois villages de son ancienne paroisse, avait dû recueillir la succession de M. Bauty, démissionnaire) n'en furent pas interrompues. Elles avaient pour principal intermédiaire une sœur du pasteur de Moudon qui, demeurant à Lausanne, fréquentait assidûment la maison amie, et, au témoignage de M^{lle} Vinet, s'entendait mieux que personne à rasséréner son frère. C'est à elle qu'est adressée une lettre du 1^{er} août 1846, dont le passage suivant prouve assez que Vinet, tout en ne cessant de déplorer « l'erreur » de son ami, n'avait pas permis à ce sujet de désaccord de lui aliéner son cœur.

« Je veux, Madame, profiter de cette occasion pour réclamer contre un mot dont ma femme s'est servie au sujet de l'émotion que je montrai, il y a quelque temps, dans un entretien dont votre frère était le sujet. Elle a dit que sans doute, ce jour-là, j'étais *monté*. Non, j'étais *affligé*. Si j'ai trop laissé voir mon chagrin, si je m'y suis livré jusqu'à vous faire de la peine, veuillez me le pardonner, et vous bien dire surtout que ce n'était que du chagrin. Encore se rapportait-il uniquement à la personne dont nous parlions, et avait-il pour principe et pour mesure l'affection et l'estime que je lui porte. A voir les choses plus en grand, j'eusse dû plutôt me réjouir. Un mouvement qui eût enveloppé tout le monde ne pouvait guère être pur, et la victoire, toute politique, qui en fût résultée, eût été, à mes yeux du moins, un malheur. Je pouvais désirer que tout le monde y prît part, pourvu que ce fût avec conviction; mais comme cela était moralement impossible, je ne pouvais souhaiter cette unanimité. Votre frère peut se souvenir que le chiffre des démissions, le soir du 12 novembre, me fit peu de plaisir. Tous ceux qui n'ont pas cru devoir sortir ont bien fait de rester; tous ceux qui, avec conviction et en vertu de principes vraiment évangéliques et nettement aperçus, sont rentrés, ont bien fait aussi; mais j'ai pu déplorer la rétractation de ceux qui me paraissaient avoir dû comprendre la position et connaître leur vrai devoir, de ceux dont l'exemple avait dû être contagieux, de ceux dont le concours aurait été une force de plus pour l'Eglise libre, de ceux enfin qui, jusqu'alors, avaient proclamé la supériorité de la nue obéissance sur l'obéissance conditionnelle, et de la *foi* sur la *vue*. Tel était, tel est encore le sujet de ma douleur; je déplorerais longtemps encore une grande et fatale erreur; mais mes vœux et mon affection restent acquis à celui à qui je me vois contraint de la reprocher. »

Lorsque la nouvelle de la mort de Vinet parvint au presbytère de Moudon, ce fut pour ses habitants comme un deuil de famille. Vuilleumier la nota dans son journal en ces mots :

« Hier, 4 mai 1847, le ciel a acquis un bienheureux; moi, j'ai

perdu un de mes meilleurs amis ; l'Eglise de Dieu sur la terre, une grande lumière et une de ses colonnes. »

* * *

Les discussions en matière d'église ont tué bien des amitiés qui semblaient solides à toute épreuve ; elles ne sont pas, sous ce rapport, moins meurtrières que les dissentions théologiques. L'histoire de la Réforme et celle du Réveil en savent quelque chose. Il est consolant et réconfortant de rencontrer, à une époque et dans un pays qui plus que d'autres ont eu à pâtir de ces divisions, l'exemple d'une amitié qu'elles n'ont pas laissée intacte sans doute, mais qu'elles ne sont pas parvenues à ébranler. Il y a donc quelque chose de plus fort, de plus résistant, que la conformité des idées et des doctrines : c'est la liaison de deux cœurs, non moins sensibles que virils, qui, unis par les mêmes convictions religieuses, ont appris à l'école du Christ le grand art et la rare vertu qui s'appelle : conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix.
